

Rapport annuel 1999-2000



# SADC

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA

Gérer le savoir  
et bâtir l'avenir

Canada

# Énoncé de mission

La **SADC** a pour mission de fournir de l'assurance-dépôts et de favoriser la stabilité du système financier canadien en faisant preuve de professionnalisme et d'innovation, et du plus haut degré d'excellence, d'intégrité et de réussite, dans l'intérêt des personnes qui confient des dépôts aux institutions membres et de façon à minimiser les pertes pour la Société. De plus, la SADC s'est donné pour mandat de créer à l'intention de son personnel un milieu de travail où chacun sera traité avec équité et bénéficiera des occasions et des encouragements nécessaires à son plein épanouissement.



Société d'assurance-dépôts  
du Canada

Canada Deposit  
Insurance Corporation

Ronald N. Robertson

Président du  
conseil d'administration

Chairman  
of the Board

Le 30 juin 2000

L'honorable Paul Martin, c.p., député  
Ministre des Finances  
140, rue O'Connor  
L'Esplanade Laurier  
21<sup>e</sup> étage, tour est  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0G5

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre ainsi qu'au secrétaire d'État aux Institutions financières internationales le rapport annuel de la Société d'assurance-dépôts du Canada pour l'exercice clos le 31 mars 2000.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

50, rue O'Connor  
17<sup>e</sup> étage  
C.P. 2340, succursale D  
Ottawa (Ontario)  
K1P 5W5

50 O'Connor Street  
17th Floor  
P.O. Box 2340, Station D  
Ottawa, Ontario  
K1P 5W5

Canada

# Table des matières

Message du président du conseil . . . . . 1

Message du président et chef de la direction . . . . . 3

## **BILAN DE L'ANNÉE**

Rendement par rapport aux objectifs . . . . . 6

Gestion de la Société . . . . . 12

Assurance et évaluation des risques . . . . . 15

Réclamations et recouvrements . . . . . 21

Profil des institutions membres . . . . . 26

Sommaire des résultats financiers 1999-2000 . . . . . 35

Responsabilité de la direction relative  
aux états financiers . . . . . 38

Rapport du vérificateur . . . . . 39

États financiers et notes afférentes . . . . . 40

Régie de la Société . . . . . 50

Renseignements sur l'assurance dépôts . . . . . 54



# Message du président du conseil



En ce début de millénaire, la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) se trouve à la croisée des chemins dans son histoire pourtant relativement courte. Libérée de sa dette et de son déficit et alors que ses institutions membres connaissent d'excellents résultats, la Société est maintenant bien placée pour faire face aux enjeux liés à l'évolution rapide du secteur des services financiers.

Étant donné l'accélération des activités de diversification et de consolidation, l'assurance des dépôts confiés à d'importants fournisseurs de services financiers devient une tâche de plus en plus exigeante. Par ailleurs, la vive concurrence que se livrent les institutions pour étendre leurs parts de marché, alimentée par les progrès de la technologie, mène à la création de produits et de services financiers de plus en plus complexes. La SADC doit donc se tenir au fait de cette évolution, tant au pays qu'à l'étranger, et tenir compte des risques qui peuvent en découler, tant pour les déposants que pour elle-même. La Société doit veiller à ce que ses méthodes

d'évaluation des risques et ses analyses s'adaptent à ces changements et à d'autres situations nouvelles. Elle a donc entrepris de renforcer ses méthodes d'évaluation et de gestion des risques, projet qu'elle poursuivra jusqu'en 2001.

Pendant son dernier exercice, la Société a commencé à donner suite aux propositions du récent document d'orientation produit par le gouvernement fédéral, *La réforme du secteur des services financiers canadien : un cadre pour l'avenir*. Ce document comporte diverses propositions touchant la SADC. L'une d'entre elles suggère que la SADC simplifie son *Code des pratiques commerciales et financières saines* (le Code de la SADC), qui a vu le jour à la suite de la faillite de plusieurs institutions membres vers la fin des années 1980. Il était devenu évident que certaines de ces faillites étaient survenues surtout parce que les dirigeants n'avaient pas su reconnaître et gérer de façon appropriée les risques auxquels leurs institutions étaient exposées. Consciente de la nécessité de moderniser le Code de la SADC pour tenir compte de la transformation du milieu financier, la Société a déjà commencé à revoir cet outil essentiel à l'évaluation des risques. Elle a procédé à un examen approfondi des pratiques en vigueur dans divers pays et dans l'ensemble du secteur. En ce moment, elle consulte ses institutions membres, les organismes de réglementation et d'autres intéressés en vue d'actualiser le Code de la SADC. La version finale du Code de la SADC devrait être en vigueur au début de 2001.

La législation proposée touchant le secteur des services financiers prévoit diverses mesures nouvelles, y compris des changements aux règles de propriété et de concurrence ainsi qu'aux structures d'organisation. La SADC étudie les répercussions éventuelles à long terme de ces changements sur ses activités.

Mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf marque aussi la première année d'application du barème de primes différentielles. Notre nouvelle méthode de classification a permis de réduire considérablement - de 75 pour 100 dans bien des cas - le montant des primes imposées à nos institutions membres. Nous croyons que ce barème atteint son but, qui consiste à récompenser les institutions membres qui représentent un risque moindre en leur imposant des primes moins élevées.

Bien qu'il soit difficile de prévoir les ralentissements économiques et d'autres grands événements externes, la SADC doit toujours être prête à toute éventualité. Au cours du dernier exercice, elle a continué de poursuivre cet objectif en préparant le passage à l'an 2000 (travaux préparatoires et planification d'urgence) en collaboration avec les organismes de réglementation, les autorités de surveillance et les institutions membres. Nous savons maintenant que la transition s'est effectuée sans difficulté, mais nous avons pu confirmer la pertinence du maintien de nos préparatifs.

De 113 au 13 mars 1999, le nombre d'institutions membres de la SADC est passé à 109 au 31 mars 2000. Cette diminution s'explique par divers facteurs, dont le mouvement de consolidation au sein du secteur des services financiers, mais aussi par le fait que les institutions qui n'acceptent pas de dépôts de détail sont désormais autorisées à renoncer à l'assurance-dépôts. La législation proposée a entre autres pour objectif de favoriser l'arrivée de nouveaux venus dans notre secteur et pourrait donner lieu à une augmentation du nombre de nos institutions membres.

Les institutions membres de la SADC devront continuer à lutter contre divers facteurs tendant à freiner la croissance de leur actif et à réduire leur marge de profit. Les banques et les sociétés de fiducie et de prêt ne sont plus les seules à se partager le marché canadien des produits de dépôt et de prêt. Les coopératives de crédit et les caisses populaires (lesquelles ne sont pas membres de la SADC) sont très présentes, particulièrement sur le marché des dépôts. De plus, des entreprises spécialisées et d'autres institutions comme les courtiers en valeurs indépendants, les sociétés d'assurance vie et les fonds du marché monétaire livrent une concurrence de plus en plus forte aux institutions membres de la SADC. On assiste également de plus en plus souvent à l'apparition de conglomérats financiers internationaux qui offrent une gamme complète de services aux consommateurs de plusieurs pays. Compte tenu de ces tendances et de ces phénomènes, sans oublier l'évolution rapide du secteur des services financiers, la tâche de la Société demeurera exigeante, mais toujours aussi captivante.

Mes liens avec la SADC remontent déjà à de nombreuses années. Entre 1988 et 1994, années où j'ai siégé au conseil, j'ai été impressionné par le haut rendement de la Société et de son personnel ; maintenant que je viens d'accéder au poste de président du conseil, je constate que cet esprit d'engagement et de professionnalisme n'a pas fléchi. Les employés de la SADC ont su faire face à un nouvel environnement économique et financier et ont acquis de nouvelles compétences pour mieux s'y adapter. Je me réjouis tout particulièrement de voir que la SADC est de plus en plus perçue à l'étranger comme un exemple à suivre en matière d'assurance-dépôts. Dans cet ordre d'idée, je félicite M. Jean Pierre Sabourin, président et chef de la direction de la SADC, qui a été nommé président du Groupe de travail international sur l'assurance-dépôts, issu du Forum pour la stabilité financière.

Le conseil d'administration a adopté une résolution visant à exprimer sa reconnaissance envers tous les employés de la Société pour le travail consciencieux et de première qualité qu'ils ont exécuté durant le dernier exercice. Je remercie personnellement les membres de la haute direction, qui ont facilité mon entrée en fonction. La Société doit également sa réussite aux membres de son conseil d'administration et à leur dévouement sans relâche. Enfin, je lève mon chapeau à mon prédécesseur, M. Grant L. Reuber, dont le rôle a été déterminant pour la Société pendant une période cruciale de son évolution. C'est en effet sous sa présidence que la SADC a remboursé sa dette et éliminé son déficit et qu'elle a réduit les primes de ses membres.

Ce sera pour moi un honneur, en ma qualité de nouveau président du conseil de la SADC, de guider la Société dans l'exécution de son mandat. Je serai heureux de collaborer avec mes collègues du conseil et avec les employés de la SADC à l'orientation de la Société dans un environnement financier en constante transformation.



R. N. Robertson, c.r.

## Message du président et chef de la direction



L'exercice écoulé a produit des résultats satisfaisants pour la SADC. Les effets conjugués de l'économie canadienne vigoureuse et des réalisations de la Société ont permis à celle-ci d'assurer sa bonne santé financière tout en lui donnant un élan pour relever une série de nouveaux défis.

Fait unique dans l'histoire financière de la SADC depuis 1983, la Société n'a inscrit ni dette ni déficit tout au long de 1999-2000 et a terminé l'exercice avec un modeste surplus de 184 millions de dollars. Ce bilan procède en grande partie du fait que, encore cette année, aucune institution membre n'ait fait faillite. Cette conjoncture favorable combinée à la diminution des primes imposées aux institutions membres s'est traduite par une réduction du bénéfice net de la Société de 409 millions de dollars. En outre, pour la quatrième année consécutive, la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts de la Société a été fixée à 400 millions de dollars.

La Société a maintenu le total de ses frais d'exploitation dans les limites de ses prévisions budgétaires pour 1999-2000. Le chiffre réel de 17,5 millions de dollars dépasse d'un peu moins de 7 pour 100 le montant des frais d'exploitation de l'exercice précédent, malgré l'affectation de ressources importantes à la révision du *Code des pratiques commerciales et financières saines* de la SADC et au programme de conformité au passage à l'an 2000.

### Objectifs de 1999-2000

En 1999-2000, la Société a entrepris diverses activités nouvelles et a réalisé d'énormes progrès dans l'avancement des travaux en cours. Elle a poursuivi avec succès les quatre objectifs qu'elle s'était fixés pour cet exercice.

La Société avait pour premier objectif de maintenir une solide fonction opérationnelle de base afin de réduire au minimum les coûts de l'assurance-dépôts. Si les institutions membres ont vu leur bénéfice global atteindre un niveau inégalé au cours de l'exercice écoulé, il n'en demeure pas moins que la volatilité imprévisible des marchés financiers, la fluctuation des taux d'intérêt ainsi que d'autres variables pourraient dérégler le système financier à tout moment. De plus, certains segments du secteur international des services financiers sont toujours aux prises avec un facteur d'instabilité qui devrait persister, du moins à court terme. L'incertitude expose inévitablement les institutions membres de la SADC à des risques de même que la Société en sa qualité de principal assureur de dépôts confiés aux institutions financières au Canada.

Afin de relever ces défis et de poursuivre cet objectif, la Société a lancé plusieurs entreprises. Entre autres, elle a amorcé, en 1999-2000, la création d'un programme d'évaluation des risques destiné à regrouper à l'intérieur d'une même structure tous les renseignements qui intéressent la SADC sur les nouveaux enjeux, la conjoncture économique, les marchés financiers et d'autres questions concernant des tierces parties. La Société veut ainsi faire reposer ce nouveau programme sur une méthode qui permette d'estimer d'une façon plus homogène les risques posés par chaque institution membre et par l'ensemble des institutions membres de la SADC.

Par ailleurs, la Société a entrepris de réviser et d'actualiser le Code de la SADC. Les normes proposées mettront l'accent sur la régie d'entreprise et la gestion des risques, réduiront les exigences en matière de rapport des institutions et s'harmoniseront avec le nouveau processus d'examen instauré par les autorités de réglementation, notamment le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). La SADC a diffusé un document d'étude sur le projet de Code actualisé à toutes les institutions membres, à leurs associations et aux autres parties intéressées. Jusqu'à présent, le document a suscité des réactions fort positives.

En 1999, la Société a travaillé de concert avec ses institutions membres et d'autres intéressés à la préparation à l'an 2000 et, à cet égard, elle s'est munie de plans d'urgence afin d'être prête à faire face à toute éventualité. La transition s'est opérée sans problème.

La Société avait comme deuxième objectif d'assurer l'efficacité et la rentabilité de l'exploitation. La réalisation de cet objectif reposait sur plusieurs activités, entre autres se tenir au courant et tirer profit des progrès technologiques. La Société a entrepris également d'élaborer une stratégie interne en matière de technologie de l'information portant sur trois ans. Ce plan stratégique conjugué à la méthode d'évaluation des risques permettra à la Société d'estimer l'impact que les nouveaux enjeux et progrès technologiques peuvent avoir sur elle et sur ses institutions membres.

Au cours de l'exercice, le rendement de la SADC a fait l'objet d'un examen minutieux de la part du Bureau du vérificateur général du Canada (BVG). Conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le BVG est tenu d'effectuer une fois tous les cinq ans un examen spécial de la Société. À l'issue de son troisième examen spécial de la SADC, le BVG a conclu dans son rapport très positif du 1<sup>er</sup> décembre 1999 que la SADC était bien gérée dans l'ensemble et que ses opérations ne présentaient aucune lacune importante. Le BVG a cerné trois domaines susceptibles d'amélioration : la mise à jour du Code de la SADC et du processus d'établissement des rapports qu'il prévoit, l'efficacité des échanges d'informations entre la SADC et le BSIF et l'efficacité des communications avec le public. Le rapport du BVG fait des observations élogieuses sur les plans d'action que la Société a déjà mis en place à ces fins.

Afin d'établir un nouveau cadre de responsabilisation plus équilibré qui lui permette de mieux gérer son rendement par rapport aux objectifs établis, la SADC a créé une fiche de rendement. Pour la première fois, le Rapport annuel présente la fiche de rendement de la Société. Globalement, les résultats sont bons : les projets sont exécutés dans les délais impartis et dans les limites budgétaires prévues.

Les troisième et quatrième objectifs assignés pour l'exercice 1999-2000 consistaient pour la Société à se tenir au fait des questions d'actualité et à mieux renseigner les consommateurs et collaborer avec les divers intervenants. La Société a pris diverses mesures pour poursuivre ces deux objectifs importants. Mentionnons l'élaboration d'un système formel de gestion des risques d'exploitation visant à identifier les risques pour la Société. Pour mieux renseigner le public et s'occuper des questions soulevées dans le rapport de l'examen spécial, la Société a commencé à établir un programme de sensibilisation du public dont la mise en oeuvre est prévue pour l'automne 2000.

Tout au long de l'exercice, la SADC a poursuivi ses efforts de collaboration étroite avec le BSIF et la Banque du Canada et ses activités de liaison avec d'autres organismes en vue de se tenir parfaitement informée sur les questions nationales et internationales. La Société s'est taillée une réputation bien assise sur la scène mondiale en tant que spécialiste de l'assurance-dépôts. Cette année encore, elle a été appelée à partager son savoir-faire et son expérience. Plusieurs pays l'ont pressentie directement ou par l'entremise du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale et de l'Agence canadienne de développement international, entre autres, pour obtenir ses conseils sur les méthodes d'implantation ou de perfectionnement des régimes d'assurance-dépôts. En outre, la SADC a accueilli les délégations de nombreux pays désireux de s'informer davantage sur le modèle d'assurance-dépôts canadien.

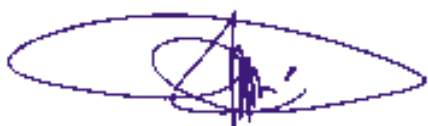


Le gouvernement du Canada accorde plus que jamais une grande priorité au développement de la coopération internationale en vue de préserver la stabilité financière. En 1999, le Forum pour la stabilité financière (FSF) a créé un groupe d'étude sur l'assurance-dépôts dont j'ai accepté la présidence. Le FSF est établi à Bâle, en Suisse, et a été mis sur pied par les ministres des Finances des pays du G-7 en vue de favoriser la stabilité financière internationale à la suite de la crise qui a débuté vers le milieu de 1997. Les travaux et le rapport du groupe d'étude ont donné lieu à la création d'un groupe de travail. À la demande du FSF, j'ai accepté de présider le groupe de travail qui élaborera des lignes d'orientation internationales en matière d'assurance-dépôts. C'est un honneur pour la SADC que de participer à cette entreprise conjointe d'envergure dans le contexte actuel de l'économie mondiale. Le Canada étant doté de l'un des meilleurs systèmes financiers au monde, la SADC est en mesure de contribuer à l'accroissement de la stabilité financière internationale du point de vue de l'assurance-dépôts.

### Vision d'avenir

Dans l'ensemble, 1999 s'est révélé très profitable pour les institutions membres de la SADC. Déjà, les résultats qu'elles ont enregistrés au premier trimestre de l'exercice 2000 semblent indiquer que les institutions maintiendront un rendement financier élevé toute l'année. Malgré tout, les incertitudes subsistent. Les institutions membres pourront-elles continuer à bénéficier de cette période d'expansion économique exceptionnellement longue ? Les marchés financiers demeureront-ils à la hausse ? Il est primordial que la Société se tienne bien au courant de ces questions qui pourraient toucher à tous les aspects de ses activités.

Le personnel de la SADC possède les compétences et l'expérience essentielles pour que la Société se tienne à l'avant-garde de ces enjeux et, au besoin, pour mettre de l'avant des solutions innovatrices. Je tiens à exprimer ma reconnaissance à tous les employés pour leur contribution au succès obtenu cette année par la Société, pour leur professionnalisme et pour leur dévouement indéfectible. Je tiens aussi à remercier l'ancien président du conseil, M. Grant L. Reuber, pour le rôle qu'il a joué dans la réalisation des objectifs de la Société. Je me réjouis de la nomination du nouveau président du conseil, M. Ronald N. Robertson, c.r. Sa qualité d'ancien membre du conseil d'administration de la SADC aidera la Société ainsi que le conseil à s'acquitter de leur mandat. À l'horizon de la prochaine année se profilent d'excellentes occasions pour la Société de faire valoir ses compétences et ses qualités de chef de file, tant au pays qu'à l'étranger, face aux questions que soulève l'assurance-dépôts au sein du secteur des services financiers.

A stylized signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and lines, enclosed within a large, thin blue oval.

J.P. Sabourin

## Rendement par rapport aux objectifs

Pour que la structure organisationnelle de la SADC nous permette d'atteindre nos objectifs de manière efficace, nous avons élaboré un modèle de gestion ainsi qu'un cadre de planification et de responsabilisation nouveaux.

Le modèle de gestion capte et trace la relation qui existe entre les diverses fonctions de la SADC et présente dans un nouveau format les risques auxquels la SADC s'expose en tant

qu'assureur. Ce modèle n'est pas un organigramme et tous les employés et les services de la Société participent à l'exécution de la plupart des fonctions décrites.

Le cadre de planification et de responsabilisation montre comment la SADC s'acquitte de ses obligations légales, comment ce travail est contrôlé, mesuré et fait l'objet de rapports.



## MODÈLE DE GESTION

**Obligations de la Société selon sa Loi, son mandat et ses autres obligations légales**

**À l'avantage des déposants :**

Fournir une  
assurance-dépôts

Promouvoir le respect  
de pratiques commerciales et  
financières saines

Contribuer à la stabilité  
du système financier

*...tout en minimisant les possibilités de perte.*

**Conseil d'administration**

Régie

Politique de gestion

Prise de décisions stratégiques

Intendance

**Gestion et orientation de la Société**

Assurance et évaluation des risques  
Communications  
Systèmes informatiques

Réclamations et recouvrements  
Obligations liées à l'actif en liquidation  
Services de vérification et de consultation  
Gestion des ressources humaines

Administration  
Services juridiques  
Finances

**Politique**

**Planification et évaluation  
du rendement**

**Gestion, contrôle  
et vérification**

- Établissement de politiques (recherche et analyse)
- Révision et élaboration des règlements administratifs
- Modifications législatives

- Mesure et gestion du rendement et rapports

- Contrôle interne et vérification

**Fonctions principales**

- Règlement des faillites (intervention)
- Gestion de l'actif et du passif
- Gestion des remboursements de dépôts
- Trésorerie
- Liaison avec les intéressés

- Évaluation des risques
- Gestion des risques
- Contrôle de la conformité des institutions membres à la loi et aux règlements administratifs
- Gestion des liquidateurs et des mandataires et mesure de leur rendement

- Renseignements aux déposants – Information du public
- Déclaration des dépôts assurés et barème de primes différentielles
- Gestion de l'actif, des réclamations et des litiges

**Risques liés à l'environnement**

- Risque d'absence de protection des déposants
- Risque au niveau des compétences internes

- Risque financier / économique
- Risque lié à la réglementation et aux politiques
- Risque technologique

- Risque du marché
- Risque de réputation

## CADRE DE PLANIFICATION ET DE RESPONSABILISATION

*Obligations de la Société selon sa Loi, son mandat et ses autres obligations légales*

À l'avantage des déposants :

Fournir une assurance-dépôts

Promouvoir le respect de pratiques commerciales et financières saines

Contribuer à la stabilité du système financier

*...tout en minimisant les possibilités de perte.*

### Planification

Mission, vision, valeurs et stratégie

Objectifs de la Société et stratégies connexes

Plans d'exploitation des services (stratégies détaillées)

Plans de rendement du personnel

### Responsabilisation

Rapport annuel

Plan d'entreprise

Fiche de rendement

Rapports d'écarts mensuels, prévisions et progrès par rapport aux plans

Évaluation du rendement du personnel

## Fiche de rendement 1999-2000

La fiche de rendement est un élément fondamental du nouveau cadre de planification et de responsabilisation de la SADC. Elle a été créée pour donner un

aperçu immédiat des stratégies de la Société par rapport aux objectifs de cette dernière.

La fiche de rendement évoluera au fur et à mesure que nous

peaufinerons nos mesures et nos cibles dans les années à venir. La fiche de rendement pour 1999-2000 est présentée ci-après.

**Fiche de rendement 1999-2000**

À l'avantage des déposants :

**Fournir une assurance-dépôts**

**Promouvoir le respect du Code**

**Contribuer à la stabilité du système financier**

...tout en minimisant les possibilités de perte.

**Objectif : Maintenir une solide fonction opérationnelle de base afin de réduire au minimum les coûts de l'assurance-dépôts**  
**Note globale : ▲**

Mesures	Cibles	Résultats par rapport aux cibles	Stratégies mises en oeuvre pour atteindre les cibles
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Se doter d'un système capable de présenter les données à jour nécessaires à l'évaluation du risque que représente une institution membre.</li> <li>2. Le Code des pratiques commerciales et financières saines de la SADC doit être à jour et pertinent.</li> <li>3. La SADC doit être prête pour le passage à l'an 2000.</li> <li>4. Prendre les mesures nécessaires pour inciter les liquidateurs et séquestres à optimiser le montant des recouvrements nets dans le cadre des dossiers actuels de liquidation.</li> <li>5. <i>Maintenir les frais d'emprunt et le rendement des placements de la SADC à l'intérieur des repères fixés.</i></li> <li>6. Élaborer des politiques et procédures pertinentes dans tous les secteurs, ou mettre à jour les politiques et procédures existantes.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Projet de profils des institutions membres entièrement opérationnel d'ici le 31 mars 2000. Projet de transmission électronique des données servant à établir les primes différentielles entièrement opérationnel d'ici le 31 mars 2000.</li> <li>2. Examen complet de toutes les normes et du PANIC. Élaboration de nouvelles normes et d'une nouvelle procédure de déclaration, tel que requis, pour le 31 mars 2000 (phase d'évaluation).</li> <li>3. Mise à l'essai de tous les systèmes internes pour vérifier leur conformité à l'an 2000 et établissement d'un plan d'urgence (en cas de problèmes chez les institutions membres) pour le 30 septembre 1999.</li> <li>4. Recouvrements nets prévus au plan d'affaires des liquidateurs pour chaque liquidation menée à bien.</li> <li>5. <i>Taux crédateurs de la SADC dans les paramètres de ses pairs. Revenus de placement supérieurs ou égaux aux repères fixés, conformément à la stratégie de placement de la SADC.</i></li> <li>6. Politiques complètes et applicables dans tous les secteurs de la Société mises à jour annuellement.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le profil de chaque institution membre est disponible depuis le 31 mars 2000. ▲ Le projet de transmission électronique progresse au 31 mars 2000. ▼</li> <li>2. Une série de consultations est en cours. Un deuxième document, contenant les résultats de la première consultation ainsi que des normes projetées est en voie de rédaction. Par ailleurs, une nouvelle procédure de déclaration est en préparation. ▲</li> <li>3. Le passage à l'an 2000 s'est déroulé sans incident. Tous les systèmes ont été testés et mis à niveau, tel que requis. ▲</li> <li>4. La SADC a mis en oeuvre les mesures et les stratégies nécessaires pour optimiser les recouvrements et pour veiller à ce que les liquidateurs, séquestres et avocats soient responsables de leurs activités devant la SADC et les tribunaux. ▲ Aucun emprunt n'a été contracté. <i>Les revenus de placement étaient inférieurs de 3 pour 100 aux repères établis, en raison d'un retard dans les recouvrements. Cet écart a été compensé par des taux de rendement plus élevés que prévu.</i> ▼</li> <li>6. Le Guide des politiques de la SADC a été achevé en 1999. Chaque politique a été revue par le Comité des politiques et les Services de vérification et de consultation. ▲</li> </ol>	<p>Évaluer les risques de perte liés à l'assurance des dépôts confiés aux institutions membres. ▲</p> <p>Réduire les risques de perte grâce à une bonne gestion des risques, à des mesures correctives et à des interventions rapides et efficaces, ainsi qu'à de meilleures mesures incitatives. ▲</p> <p>Optimiser les recouvrements nets des réclamations faisant suite à la faillite d'institutions membres. ▲</p> <p>Maintenir une solide fonction de trésorerie. ▲</p> <p>Préserver les « pratiques exemplaires » et la « mémoire » de la SADC au moyen de systèmes d'information efficaces et de politiques et pratiques bien documentées. ▲</p>
<p>▲ Respect de la date prévue et du budget. ▼ Retard ou budget dépassé.  <i>(les principales données financières sont présentées en italique et en bleu)</i></p>			

À l'avantage des déposants :

Fournir une assurance-dépôts

Promouvoir le respect du Code

Contribuer à la stabilité du système financier

...tout en minimisant les possibilités de perte.

### Objectif : Assurer l'efficacité et la rentabilité de l'exploitation

Note globale : ▲

Mesures	Cibles	Résultats par rapport aux cibles	Stratégies mises en oeuvre pour atteindre les cibles
7. La SADC respectera son budget annuel.	7. Budgets respectés ou sous-utilisés pour les dépenses d'exploitation, d'intervention et d'investissement.	7. Les frais d'exploitation et d'intervention étaient supérieurs de 0,9 pour 100 aux prévisions budgétaires. ▼ Les dépenses d'investissement excédaient de 8 pour 100 les prévisions budgétaires. ▼	Affecter des ressources aux activités prioritaires, de façon rentable. ▲ Suivre le rythme des progrès technologiques et en tirer parti. ▼
8. Tous les employés doivent posséder les qualités et les compétences requises pour leur poste.	8. Pour les employés, évaluation de rendement annuelle satisfaisante (ou supérieure). Besoins de formation ressortant de l'évaluation comblés dans l'année suivant l'évaluation.	8. Les cibles relatives aux évaluations de rendement et aux besoins de formation ont été atteintes et les résultats ont été communiqués au Comité des relations avec le personnel. ▲	Étudier les possibilités d'ententes de partage des coûts avec d'autres sociétés d'État et organismes gouvernementaux et la possibilité de passer des contrats de sous-traitance. ▼
9. Communiquer à la direction et au conseil d'administration des renseignements concis, pertinents et à jour sur le rendement.	9. Haut degré de satisfaction de la haute direction et du conseil d'administration.	9. La rétroaction reçue à ce jour est entièrement satisfaisante. ▲	Maintenir les compétences de base et recruter et conserver un personnel de première qualité. ▲
10. Se conformer à toutes les exigences légales relatives à la présentation de rapports.	10. Entière conformité aux obligations légales dans la présentation de rapports.	10. Tous les rapports contenant les renseignements exigés par la loi ont été déposés à temps auprès des autorités compétentes. ▲	Mettre en place un système efficace de mesure et de gestion du rendement. ▲ Produire des rapports réguliers. ▲ Aider le personnel du Bureau du vérificateur général dans son examen spécial et faire le suivi des recommandations. ▼

▲ Respect de la date prévue et du budget. ▼ Retard ou budget dépassé.  
(les principales données financières sont présentées en italique et en bleu)

À l'avantage des déposants :

Fournir une assurance-dépôts

Promouvoir le respect du Code

Contribuer à la stabilité du système financier

...tout en minimisant les possibilités de perte.

**Objectif : Se tenir au fait des questions d'actualité**

Note globale : ▲

Mesures	Cibles	Résultats par rapport aux cibles	Stratégies mises en oeuvre pour atteindre les cibles
11. Aptitude à effectuer des recherches de première qualité sur des questions relatives à l'économie et aux politiques et des questions d'actualité, dans le but de mieux comprendre les problèmes auxquels la Société pourrait avoir à faire face dans l'avenir et d'être mieux à même d'agir sur ces facteurs.	11. Haut degré de satisfaction du Comité de gestion de l'actif et du passif et du conseil d'administration selon leurs commentaires ou les sondages.	11. Toutes les demandes de renseignements ont obtenu une réponse satisfaisante dans des délais raisonnables, comme en témoignent les procès-verbaux du conseil et du Comité. ▲  La participation de la SADC au groupe d'étude du FSF a permis de produire un rapport axé sur l'avenir et d'effectuer des recherches sur des questions d'actualité liées à l'assurance-dépôts. ▲	Surveiller les nouvelles tendances au Canada et à l'étranger. ▲  Recherche sur l'économie et sur les politiques menée au Canada et sur le plan international. ▲  Liaison avec d'autres groupes clés au Canada et à l'étranger. ▼

**Objectif : Mieux renseigner les consommateurs**

Note globale : ▼

12. Augmenter le degré de sensibilisation et de compréhension du public à l'égard de la SADC et de l'assurance-dépôts.	12. Établir des cibles fondées sur les résultats des plus récents sondages et planifier les activités de communication.	12. Un sondage a été fait et des cibles en matière de sensibilisation ont été établies avant le 31 mars 2000. ▲  Un plan stratégique de sensibilisation du public pour l'exercice 2000-2001 et à plus long terme était en cours d'élaboration à cette date. ▼	Intensifier les activités de sensibilisation du public. ▼  Collaborer à des projets conjoints avec d'autres organismes d'indemnisation. ▲
<p>▲ Respect de la date prévue et du budget. ▼ Retard ou budget dépassé. (les principales données financières sont présentées en italique et en bleu)</p>			



# Gestion de la Société

## PRÉPARER L'AVENIR

Le dernier exercice a fait charnière dans l'existence de la SADC. Le gouvernement fédéral a publié un document d'orientation imposant des changements importants au secteur canadien des services financiers – des changements qui favoriseront la vitalité économique mais qui transformeront l'environnement dans lequel la SADC évolue.

Le Bureau du vérificateur général (BVG) a terminé son troisième examen spécial de la Société ; non seulement le rapport indique que la SADC est bien gérée, mais il valide également l'orientation que nous avons prise afin de faire face aux problèmes nouveaux ou en devenir.

### Recommandations et réactions

Le document d'orientation du gouvernement – intitulé *La réforme du secteur des services financiers canadien : un cadre pour l'avenir* – et le rapport d'examen spécial du BVG sont unanimes en ce qui concerne la SADC, qui a d'ailleurs réagi immédiatement aux deux séries de recommandations en entreprenant d'importants projets visant à :

- actualiser son *Code des pratiques commerciales et financières saines* ;
- accroître la collaboration et les échanges d'informations avec le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

Dès la fin de l'été, nous avons commencé à consulter les institutions membres et les experts du domaine sur la meilleure façon de mettre à jour le Code de la SADC. On trouvera un compte rendu complet des mesures prises à cet égard au chapitre Assurance et évaluation des risques.

En outre, la SADC a repris ses discussions avec le BSIF sur la façon d'améliorer les communications entre les deux organismes. Ces derniers ont adopté des mesures précises et ont proposé

des modifications législatives qui permettraient de les officialiser.

Le document d'orientation du gouvernement a aussi suggéré des mesures visant à favoriser la concurrence au sein du secteur canadien des services financiers, entraînant des conséquences à plus long terme pour la Société. Le document propose par exemple de permettre aux banques de créer des sociétés de portefeuille, de réduire le capital minimum requis pour fonder une institution de dépôt et d'assouplir les règles de propriété des banques. La Société a entrepris l'an dernier l'étude des conséquences éventuelles de tels changements ; le gros de ce travail se poursuit.



## Examen des risques

L'an dernier, la SADC a entrepris l'élaboration de plans stratégiques pour assurer l'exécution de son mandat légal et préserver sa vigueur et sa solidité à long terme. Nous avons porté une attention particulière aux risques auxquels fait face notre organisation – comme par exemple le risque financier que représenterait la faillite d'institutions membres, pendant une période de récession économique, ou encore le risque que les déposants ne bénéficient pas de la protection à laquelle ils s'attendent s'ils ne sont pas suffisamment renseignés sur l'assurance-dépôts.

Dans le cadre de l'examen de ses risques financiers, la SADC a également commencé à étudier la possibilité de créer une caisse d'assurance-dépôts. La question qui se pose depuis est la suivante : quel est le moyen le plus rentable de fournir de l'assurance-dépôts dans le respect du mandat de la Société – en établissant une caisse d'assurance-dépôts ou en continuant de compter sur une provision et sur un financement *a posteriori* pour couvrir les coûts de futures faillites d'institutions membres ? Le travail sur cette question se poursuivra tout au long de l'année.

## Amélioration des communications

La SADC est consciente depuis longtemps de la nécessité de mieux renseigner le public au sujet de l'assurance-dépôts, comme le démontrent les constatations de l'examen spécial effectué par le BVG l'an dernier.

Les résultats d'un sondage mené en mars 2000 auprès du public viennent renforcer l'importance de mieux renseigner les consommateurs. On a par exemple constaté que 62 pour 100 des répondants étaient incapables de nommer un seul produit financier assuré, à moins qu'on leur suggère des réponses. Moins d'une personne sur cinq savait avec certitude que les fonds communs de placement ne sont pas assurés par la SADC. Malgré cette compréhension très fragmentaire, la grande majorité des Canadiens interrogés estiment que l'assurance-dépôts procure une protection importante et précieuse.

Au moment de planifier sa stratégie en vue de rectifier cette situation, la SADC a répertorié divers moyens de mieux faire connaître l'assurance-dépôts au public et elle aura recours à des sondages périodiques pour en mesurer l'efficacité. Un programme complet sera soumis à l'approbation du conseil d'administration à la fin de mai 2000.

Au cours de l'exercice 1999-2000, le service d'information téléphonique gratuit de la SADC a reçu plus de 14 000 appels et répondu à des demandes de renseignements sur des institutions financières en particulier, sur l'incidence du passage à l'an 2000 et sur l'augmentation de la limite visant les dépôts assurables, ou encore a fourni des explications sur des sujets précis. Plus de 95 pour 100 des personnes qui ont répondu à notre sondage postal ont jugé que notre service téléphonique était très bon ou excellent. Notre site Web a attiré encore plus de visiteurs cette

année, soit 104 000 internautes différents, dont un bon nombre venaient de consulter le site d'une de nos institutions membres. En mars dernier, nous avons demandé à des utilisateurs de faire l'essai de notre site Web : la plupart ont estimé qu'il s'agissait d'une bonne source d'information et qu'il était facile à consulter – tout particulièrement le Défi SADC, un questionnaire interactif portant sur l'assurance-dépôts. Ces utilisateurs nous ont aussi suggéré quelques améliorations qui seront mises en œuvre en même temps que le programme de sensibilisation du public.

## Des systèmes à notre service

L'informatique a retenu notre attention en 1999, à la veille du passage à l'an 2000. Les efforts considérables déployés par la SADC pour s'y préparer ont été couronnés de succès et le changement de date n'a eu aucune incidence sur les systèmes informatiques de la Société.

L'an dernier également, la SADC a mené à terme une importante mise à niveau de son réseau, en faisant migrer ses systèmes vers la plateforme NT qui offre un niveau de sécurité et un rendement supérieurs au système d'exploitation précédent. Nous avons aussi défini les caractéristiques souhaitées d'un nouveau système électronique de gestion des documents et commencé à mettre en œuvre un tel système.

Nous avons entrepris l'an dernier l'élaboration d'un plan stratégique à long terme en matière de technologie de l'information dont les objectifs sont les

suivants : 1) faire en sorte que la SADC tienne à jour son environnement informatique, 2) répondre à ses besoins fonctionnels à court et à long terme. Le plan portera sur une période de trois ans, mais il sera mis à jour annuellement, pour tenir compte des progrès rapides de la technologie.

### **Exploitation de nos points forts**

Comme la force de la SADC repose en grande partie sur le savoir-faire et l'expérience de ses employés, la gestion des ressources humaines revêt une importance primordiale pour la Société. En 1999-2000, nous avons commencé à établir un plan stratégique à long terme qui servira à définir

les aptitudes, les connaissances et les compétences requises pour que nous poursuivions nos objectifs. Notre stratégie en matière de ressources humaines sera étroitement liée à notre stratégie de gestion des connaissances, pour que nous conservions notre longueur d'avance sur le plan des compétences. La SADC a également entrepris l'examen de sa stratégie de rémunération pour s'assurer qu'elle demeure concurrentielle par rapport à l'ensemble du marché du travail.

### **Engagement communautaire**

Les employés de la SADC ont de nouveau démontré leur esprit communautaire en participant

généreusement à la campagne annuelle de Centraide. Notre bureau de Toronto a mérité un prestigieux prix du civisme exemplaire remis à l'organisme du secteur public qui verse les dons les plus élevés par employé, dans le cadre de la campagne de Centraide. Tout au long de l'année, un grand nombre de nos employés ont joué un rôle actif dans leur collectivité, en donnant de leur temps ou en participant avec l'appui de la SADC à des collectes de fonds au profit d'activités diverses, dont la recherche sur le cancer du sein et l'aide aux enfants défavorisés.

# Assurance et évaluation des risques

## GÉRER LES RISQUES

Le fait que ses institutions membres aient enregistré des résultats financiers solides tout au long de 1999 et qu'il n'y ait pas eu de faillite a permis à la SADC d'axer ses compétences sur l'exécution de ses stratégies globales.

Au cours de l'exercice écoulé, la Société a continué de suivre de près l'évolution des institutions membres à risque élevé et s'est appliquée à évaluer et à contrôler les sources de nouveaux risques. Les dépôts assurés déclarés par les institutions à risque élevé représentaient moins d'un demi pour cent du total des dépôts assurés au 31 mars 2000.

### Résultats financiers des institutions membres

Les économies canadienne et américaine ont connu une très bonne année en 1999, stimulées par une croissance économique vigoureuse, par de bas taux d'intérêt et par le dynamisme des marchés financiers. Les institutions membres de la SADC et le secteur financier canadien dans son ensemble se sont extrêmement bien comportés au sein de cette conjoncture favorable. De plus, comme l'on s'y attendait, les institutions membres ont composé avec le passage à l'an 2000 sans interruption grave de leurs opérations.

### Niveau record du bénéfice global des institutions membres

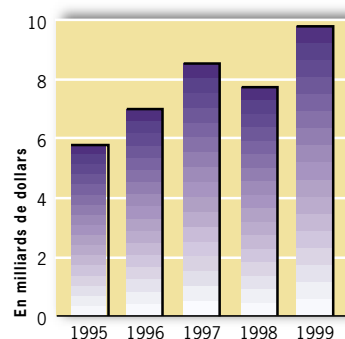
Le bénéfice global des institutions membres de la SADC a atteint près de 10 milliards de dollars en 1999 (voir le graphique 1). Ce chiffre inégalé représente une augmentation de 28 pour 100 par rapport au résultat de 1998, et se remarque particulièrement dans le tableau des bénéfices records réalisés depuis 1995. La progression du bénéfice net des institutions membres en 1999 procède en partie du volume d'activité du marché mondial des capitaux.

Toutes les catégories d'institutions membres ont vu leur bénéfice croître au cours de l'exercice écoulé. Près de 90 pour 100 des institutions membres ont enregistré une hausse, et seules 12 institutions, contre 14 en 1998, ont déclaré une perte.

### Forte poussée des autres revenus

Pour la première fois, durant l'exercice 1999, les autres revenus déclarés par les institutions membres de la SADC ont dépassé le

GRAPHIQUE 1  
BÉNÉFICE NET DES  
INSTITUTIONS MEMBRES\*

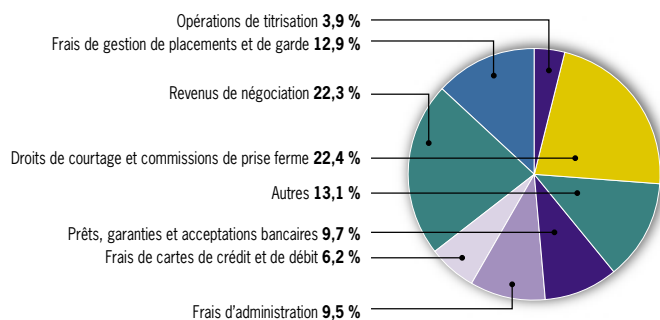


\* Pour l'exercice des institutions membres se terminant en

revenu net d'intérêts. Cette progression a largement contribué à gonfler le bénéfice global à un niveau record, et elle illustre la tendance continue à la désintermédiation.

Les autres revenus ont progressé de 24 pour 100 par rapport à l'exercice précédent grâce, essentiellement, à un bond de 125 pour 100 des revenus de négociation. Ces derniers ont constitué la deuxième source importante d'autres revenus, après les droits de courtage et les commissions

**GRAPHIQUE 2  
AUTRES REVENUS (1999)\***



\* Pour l'exercice des institutions membres se terminant en 1999

de prise ferme sur les nouvelles émissions (voir le graphique 2) – ces sources étant toutes largement tributaires de l'efficacité des marchés financiers.

Les revenus tirés des opérations de titrisation ont dépassé le cap du milliard de dollars en 1999, ce qui témoigne de l'enthousiasme croissant des institutions membres pour les marchés secondaires.

L'amélioration soutenue des ratios d'efficacité a également contribué à l'accroissement du bénéfice global des institutions membres. La croissance de l'ensemble des revenus a été plus forte que celle des dépenses d'exploitation en dépit des frais considérables liés au passage à l'an 2000 et des coûts de restructuration qu'ont dû supporter un certain nombre de grandes institutions membres.

Les marges d'intérêt ont continué de rétrécir en 1999, résultat conjugué d'une concurrence accrue dans le secteur des activités de dépôt et des opérations de prêt ainsi que d'un retour vers des valeurs actives à plus faible rendement mais souvent à risques moins élevés. Pour l'exercice 1999, la marge d'intérêt brut pratiquée par les institutions membres a correspondu à 182 points de base de l'actif moyen, contre 242 points pour l'exercice 1995.

### Stabilisation de l'actif global

L'actif global de toutes les institutions membres semble s'être stabilisé à 1,4 billion de dollars en 1999, après cinq années de croissance au-dessus du seuil de 10 pour 100. Encouragées par la solidité des marchés financiers, les institutions membres se sont nettement tournées vers les valeurs mobilières. Les opérations de titrisation ont représenté près de 64 milliards de dollars, soit une augmentation de 88 pour 100 par rapport à l'exercice précédent.

En 1999, les opérations portaient essentiellement sur les prêts hypothécaires à l'habitation conventionnels et assurés et sur les

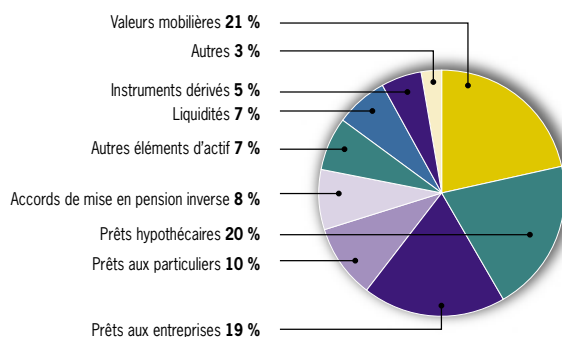
prêts commerciaux et sur cartes de crédit. Ces opérations ont ralenti la croissance globale de l'actif pondéré en fonction du risque et contribué ainsi à augmenter le ratio de fonds propres à risque des institutions.

Avec un encours global de 840 milliards de dollars, les prêts demeurent la principale catégorie d'actif au bilan des institutions membres. La catégorie des prêts aux entreprises, qui comprend les prêts consentis à des particuliers et à des sociétés à des fins commerciales, a légèrement régressé par rapport au volume important enregistré en 1998, tandis que les prêts hypothécaires ont continué de progresser. Le graphique 3 présente la ventilation des types de prêts. À la fin de l'exercice 1999, les accords de mise en pension inverse<sup>1</sup> représentaient environ 8 pour 100 de l'actif global de toutes les institutions membres.

### Faible solde des prêts douteux

Le dynamisme du secteur financier a permis de maintenir le solde des prêts douteux à un niveau très bas. À la fin de l'exercice 1999, le solde brut des prêts douteux représentait environ 1,1 pour 100

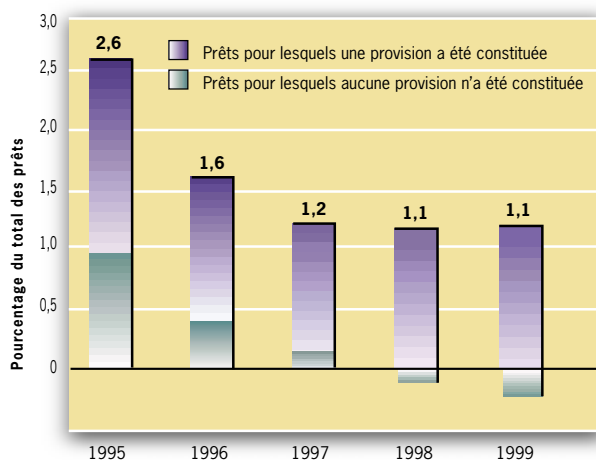
**GRAPHIQUE 3  
COMPOSITION DE L'ACTIF (1999)\***



\* À la fin de l'exercice des institutions membres

<sup>1</sup> Un accord de mise en pension est une transaction comportant la vente d'un titre à un prix déterminé et l'engagement par le vendeur de racheter le titre à un prix et à une date déterminés. Ce type de transaction est traité comme un élément de passif aux fins de la comptabilité. Un accord de mise en pension inverse, comme son nom l'indique, est le contraire d'un accord de mise en pension et prévoit l'achat d'un titre avec l'engagement par l'acheteur de le revendre au vendeur d'origine. Ce type de transaction équivaut à un prêt garanti.

**GRAPHIQUE 4**  
**PRÊTS DOUTEUX PAR RAPPORT AU TOTAL DES PRÊTS\***



\* À la fin de l'exercice des institutions membres

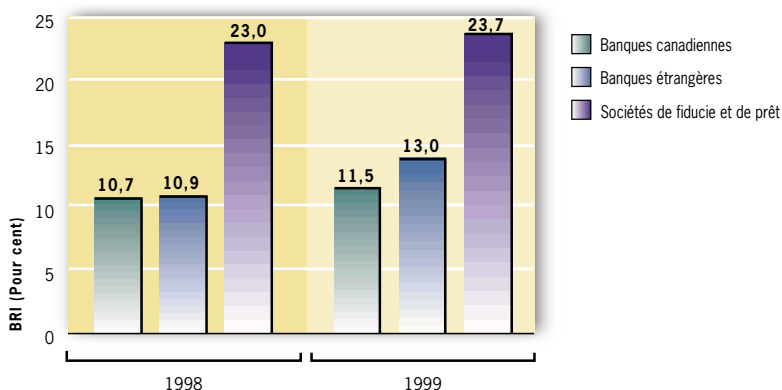
de l'encours total des prêts (voir le graphique 4). Les provisions pour pertes sur prêts, y compris les provisions générales, suffisaient à couvrir la totalité des prêts douteux à la fin de l'exercice. Ce résultat est attribuable en grande partie à l'augmentation sensible du montant des provisions générales des institutions membres.

À la fin de l'exercice écoulé, l'ensemble de ces provisions s'élevait à 6,5 milliards de dollars, soit 46 points de base de l'actif total. Depuis 1997, les institutions membres fédérales peuvent inclure une partie de leurs provisions générales dans les fonds propres de catégorie

2 (jusqu'à concurrence de 0,75 pour 100 de l'actif pondéré en fonction du risque).

Le ratio de fonds propres des institutions de chaque grande catégorie, déterminé en fonction du ratio de fonds propres à risque préconisé par la Banque des règlements internationaux (BRI), s'est encore amélioré en 1999 (voir le graphique 5), sous l'influence première de la solidité des bénéficiaires, des augmentations de capital et du ralentissement de la croissance de l'actif pondéré en fonction du risque. Le ratio de levier moyen actif/fonds propres a également diminué en 1999.

**GRAPHIQUE 5**  
**COMPARAISON DES FONDS PROPRES\***



\* À la fin de l'exercice des institutions membres

### Code des pratiques commerciales et financières saines de la SADC

Dans un document d'orientation intitulé *La réforme du secteur des services financiers canadien : un cadre pour l'avenir*, le gouvernement du Canada a recommandé d'actualiser le Code des pratiques commerciales et financières saines que la SADC a établi en 1993.

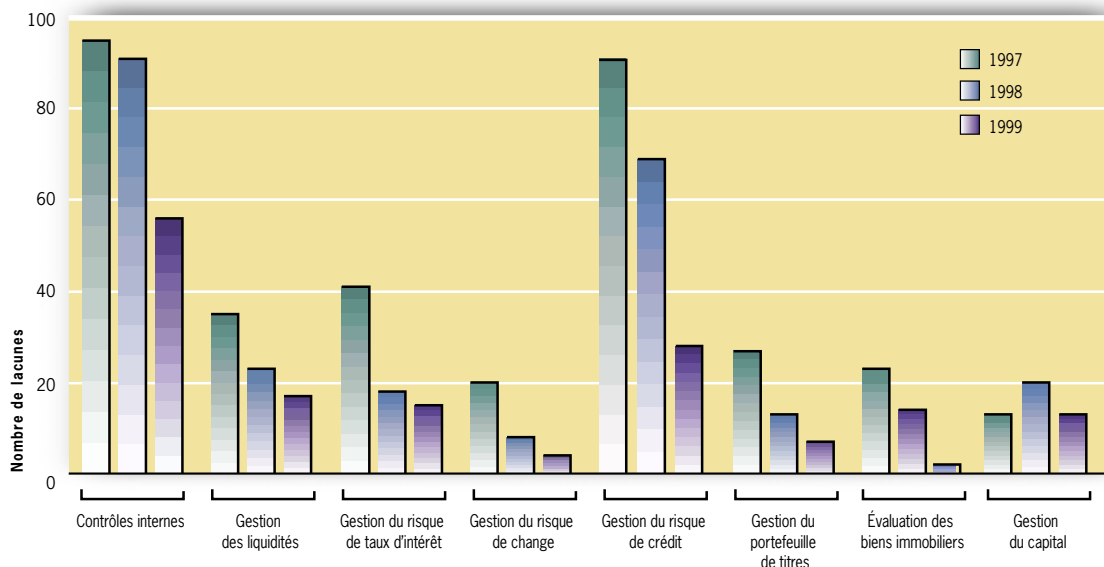
À l'issue des consultations qu'elle a menées auprès des institutions membres, de leurs associations, des organismes de réglementation et d'autres intéressés au cours de l'été et de l'automne 1999, la Société a élaboré un projet de structure du Code de la SADC actualisé.

En janvier 2000, elle a enchaîné avec la diffusion d'un document d'étude proposant une structure du Code de la SADC actualisé qui incorpore, entre autres éléments, un processus de compte rendu visant à :

- remplacer le Programme actuel d'application des normes du Code de la SADC (PANC) ;
- exiger des institutions membres qu'elles attestent annuellement de leur conformité au Code de la SADC dans une résolution de leur conseil d'administration et dans une lettre de déclaration de leur haute direction ;
- exiger des institutions membres qu'elles produisent des rapports détaillés de déclaration de conformité dont la fréquence (de un à cinq ans) serait déterminée en fonction de la catégorie attribuée à chaque institution en vertu du *Règlement administratif de la SADC sur les primes différentielles* ;
- simplifier le mandat d'inspection des examinateurs/organismes de réglementation.

Des séances d'information avec les institutions membres ont eu lieu et se poursuivront tout au long du processus d'actualisation du Code de la SADC. La Société continuera

GRAPHIQUE 6  
NOMBRE TOTAL DE LACUNES PAR NORME



en l'an 2000 de mener des consultations poussées sur ce projet d'actualisation du Code de la SADC.

Depuis cinq ans, les institutions membres se soumettent annuellement au processus d'auto-évaluation du PANC en vertu duquel elles produisent un rapport de conformité aux normes. Le total des lacunes déclarées par les institutions membres et constatées par l'examineur et la SADC a considérablement diminué en 1999 par rapport aux exercices antérieurs (voir le graphique 6). De plus, l'an dernier, le nombre des cas de non-respect du Code de la SADC déclarés par les institutions membres a chuté de 53 pour 100, passant de 186 à 87. De ce nombre, 12 pour 100 visaient des lacunes relevées en 1998. Globalement, 61 pour 100 des lacunes déclarées par les institutions membres portaient sur deux normes : les contrôles internes et la gestion du risque de crédit.

Tout au long de l'exercice 1999-2000, la Société a continué de vérifier la mesure dans laquelle ses institutions membres respectent le Code de la SADC, afin de s'assurer que celles-ci

remédient aux lacunes qui demeurent. En 1999, 1998 et 1997, les lacunes relevées par l'examineur et par la SADC représentaient respectivement 40, 27 et 33 pour 100 de toutes les lacunes relevées. En général, les institutions membres sont promptes à corriger les lacunes constatées.

#### **Règlement administratif sur les primes différentielles : première année de mise en oeuvre**

Au terme de longues consultations auprès des institutions membres, de leurs associations et d'organismes de réglementation au Canada et à l'étranger, la SADC a élaboré le *Règlement administratif sur les primes différentielles* qui est entré en vigueur le 31 mars 1999.

Comme l'indique le tableau 1, en vertu de ce règlement, les institutions membres sont notées suivant divers critères ou facteurs tant quantitatifs (entre autres, la suffisance des fonds propres, la rentabilité, la volatilité du revenu et la concentration de l'actif) que qualitatifs (notamment la cote d'inspection et la conformité aux normes de la SADC).

Selon la note totale qu'elles reçoivent, les institutions mem-

bres sont classées dans l'une des quatre catégories de tarification établies. La catégorie 1 regroupe les institutions les mieux cotées et la catégorie 4, les institutions ayant obtenu les notes les plus faibles.

En 1999, pour la première fois, les institutions membres ont dû soumettre leurs résultats quantitatifs au plus tard le 30 avril. Reconnaisant l'utilité d'une période de transition, la SADC a majoré la note quantitative de toutes les institutions membres de 20 pour 100 la première année. Cette note sera relevée de 10 pour 100 en l'an 2000. Aucun autre rajustement ne sera opéré par la suite.

Le taux de prime de la catégorie 4 est égal à 50 pour 100 du taux maximum (de un tiers pour cent des dépôts assurés), soit le même taux applicable à la catégorie 3 pour les deux premières années d'application du règlement administratif. Par la suite, le taux de prime de la catégorie 4 correspondra au taux maximum autorisé par la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada*.

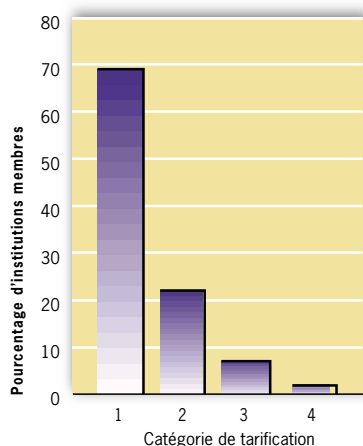
À l'exercice comptable des primes 1999, 70 pour 100 des institutions membres se sont classées dans



**TABLEAU 1**  
**SOMMAIRE DES CRITÈRES OU FACTEURS ET BARÈME DE NOTES**

<b>Critère ou facteur</b> • Ratio ou indice	<b>Note maximale</b>
<b>Facteurs quantitatifs visant les fonds propres :</b>	
Suffisance des fonds propres	20
• Ratio actif/fonds propres	
• Ratio des fonds propres à risque de catégorie 1	
• Ratio des fonds propres à risque	
<b>Autres facteurs quantitatifs :</b>	
<b>Rentabilité</b>	
• Rendement de l'actif pondéré en fonction des risques	5
• Volatilité du revenu net rajusté selon la moyenne	5
• Revenu net rajusté selon la volatilité	5
<b>Efficience</b>	
• Ratio d'efficience	5
<b>Qualité de l'actif</b>	
• Actif ayant subi une moins-value (y compris les pertes non réalisées nettes sur les valeurs mobilières) par rapport au total des fonds propres	5
<b>Concentration de l'actif</b>	
• Ratio de concentration de l'actif à l'égard de l'ensemble des contreparties	5
• Concentration de l'actif dans le secteur immobilier	5
• Ratio de concentration de l'actif à l'égard de l'ensemble des secteurs d'activité	5
<b>Total partiel : Note relative aux facteurs quantitatifs</b>	<b>60</b>
<b>Critères ou facteurs qualitatifs :</b>	
Cote d'inspection	25
Conformité aux normes	10
Autres renseignements	5
<b>Total partiel : Note relative aux facteurs qualitatifs</b>	<b>40</b>
<b>Total</b>	<b>100</b>

**GRAPHIQUE 7**  
**RÉPARTITION DES INSTITUTIONS MEMBRES PAR CATÉGORIE DE TARIFICATION\***



\*Pour l'exercice comptable des primes 1999

la catégorie de tarification supérieure, et plus de 90 pour 100 dans les catégories 1 et 2 (voir le graphique 7). La plupart des institutions ont donc bénéficié d'une réduction importante de leur taux de prime en 1999 – baisse chiffrée à 75 pour 100 pour les institutions de la catégorie 1, et à 50 pour 100 pour celles de la catégorie 2. Quant aux institutions classées dans les catégories 3 et 4, elles ont continué de verser une prime établie à un sixième pour cent des dépôts assurés (soit 50 pour 100 du taux de prime maximum).

Tout en passant en revue les résultats de la première année d'application du règlement administratif, la SADC a examiné certaines propositions de modification que lui ont soumises des institutions membres,

l'Association des banquiers canadiens et l'Association des compagnies de fiducie du Canada. Si, dans l'ensemble, ces propositions portent sur les critères tant quantitatifs que qualitatifs du régime, les plus importantes d'entre elles concernent les formules de calcul de certains ratios ou indices quantitatifs. Les modifications envisagées ont reçu l'aval du conseil d'administration de la SADC et du ministre des Finances et prennent effet pour l'exercice comptable des primes 2000. Pour ce même exercice, nous nous attendons à ce que la vaste majorité des institutions membres de la SADC se classent dans les deux premières catégories de tarification.

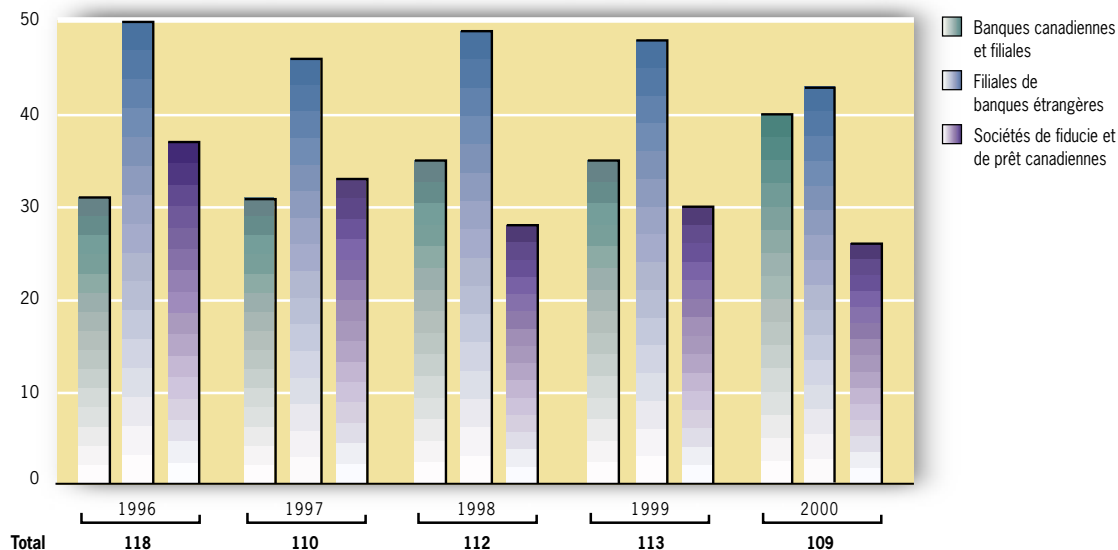
## Nouvelles réalisations de la SADC

### Règlements administratifs sur l'exemption d'assurance-dépôts

Au cours de l'exercice, la SADC a mis en oeuvre ses règlements administratifs sur l'exemption d'assurance-dépôts. Ces règlements, qui sont entrés en vigueur le 15 octobre 1999, autorisent les banques qui acceptent essentiellement des dépôts de gros (150 000 \$ et plus) à être exemptées de l'assurance-dépôts et à exercer leurs activités sans avoir la qualité d'institution membre de la SADC.

Depuis le 31 mars 2000, la SADC a autorisé deux banques à renoncer à leur qualité d'institution membre : J.P. Morgan Canada et Rabobank Canada. Cette autorisation a entraîné l'annulation d'office de la police d'assurance-dépôts de ces deux banques, portant ainsi le nombre total des institutions membres à 109 (voir le graphique 8). À la fin de l'exercice 1999-2000, six autres institutions membres avaient soumis une demande de désaffiliation et se préparaient à satisfaire aux exigences établies dans les règlements administratifs.

**GRAPHIQUE 8**  
**INSTITUTIONS MEMBRES**



### Autres activités concernant les règlements

Le Règlement administratif sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts a été modifié en 1999 de façon à augmenter le nombre d'endroits où une institution membre doit mettre en évidence et à la disposition des déposants un répertoire des dépôts assurables. Plus de 160 nouveaux produits approuvés par la SADC ont été ajoutés aux répertoires des dépôts assurables en 1999, et plus de 200 modifications ont été apportées à des produits existants. Au 31 janvier 2000, la SADC avait autorisé l'inscription de 2 232 produits dans les répertoires des dépôts assurables des institutions membres.

Par suite d'une modification apportée à sa loi constitutive en 1999, la SADC peut maintenant, par règlement administratif, fixer le montant et préciser la nature du paiement qui doit accompagner la demande d'assurance-dépôts. La SADC a soumis un projet de règlement en vertu duquel des droits non remboursables de 20 000 \$ devront accompagner chaque demande d'assurance-dépôts.

### Élaboration de politiques

Au cours de l'exercice, la SADC a travaillé, de concert avec le ministère des Finances, le Bureau du surintendant des institutions financières et la Banque du Canada, à l'élaboration de politiques s'inscrivant dans le cadre de diverses réformes du secteur financier. Ces réformes touchent à l'assouplissement du régime de propriété, à la création d'un modèle de société de portefeuille bancaire, à la révision des restrictions applicables à l'établissement de nouvelles institutions financières, à la rédaction de mesures législatives visant à protéger les intérêts des consommateurs et à l'instauration d'un nouveau régime d'accès des banques étrangères au Canada.

D'autre part, la SADC a participé avec l'Association des banquiers canadiens et le gouvernement fédéral à un groupe de travail chargé d'élaborer un cadre de réglementation à l'intention des sociétés de portefeuille bancaire.

La SADC a collaboré à l'examen que le Fonds monétaire international (FMI) a effectué sur le Canada dans le cadre du Programme d'évaluation du secteur financier. Elle a également participé de près à l'examen de la

situation du Canada qu'a réalisé l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

### Assistance à l'échelle internationale

Étant donné le rôle de premier plan que son président et chef de la direction joue au sein du groupe d'étude sur l'assurance-dépôts du Forum pour la stabilité financière, la SADC a été appelée à effectuer des travaux de recherche et d'analyse qui ont donné lieu à divers documents de référence.

Par l'entremise de la Banque mondiale et du FMI, la SADC a conseillé certains pays, entre autres l'Ukraine et le Koweït, sur les possibilités de mise en oeuvre d'un régime d'assurance-dépôts.

Enfin, la SADC a fourni au Centre de recherche et de formation des banques centrales de l'Asie du Sud-Est, à l'Institut de la Banque asiatique de développement et à la Banque centrale de Malaisie des services d'aide à la formation destinés à améliorer les pratiques d'assurance-dépôts, les filets de sécurité propres au système financier ainsi que les pratiques de surveillance.



# Réclamations et recouvrements

## NOTRE SAVOIR AU SERVICE DES DÉPOSANTS

Lorsqu'une institution financière membre de la SADC fait faillite, la Société protège les déposants assurés, elle s'efforce de recouvrer la plus grande partie possible des sommes engagées dans le cadre de son intervention et elle fournit de l'information et des directives afin de garantir l'application de stratégies de liquidation efficaces.

### Recherches et études

En 1999, la SADC s'est penchée sur diverses questions d'actualité et sur les risques susceptibles d'avoir une incidence sur les liquidations et les futurs remboursements de dépôts au Canada. Mentionnons entre autres le commerce électronique, les opérations bancaires dans Internet, les nouveaux produits et les contrats dérivés. Nous avons aussi étudié les méthodes d'indemnisation et de recouvrement employées par des organismes d'assurance-dépôts d'autres pays. Ces études nous ont permis d'élaborer des mesures comparatives du rendement et de nous préparer à faire face à d'éventuels défis. Enfin, nous avons aidé d'autres assureurs-dépôts à évaluer leur degré de préparation pour faire face à des faillites nécessitant leur intervention.

### Mesures d'incitation

En mai 1999, la SADC a mis en place des mesures incitatives dans le cadre de la liquidation de huit institutions membres ayant fait faillite, afin de rapprocher les intérêts des liquidateurs et ceux de la Société quant à l'optimisation du produit des recouvrements et à la réduction des coûts et des risques. En vertu de ces mesures, la rémunération des liquidateurs devient fonction de divers critères convenus à l'avance, comme les échéances et le montant des réalisations ou des distributions. En ce sens, ces mesures se traduisent par un partage des risques et des récompenses liés à la réalisation des actifs et à la conclusion des dossiers de liquidation, sous réserve de certaines limites applicables aux recouvrements exceptionnels.

### Renforcement de l'organisation virtuelle

Nous avons continué de mettre l'accent sur l'organisation « virtuelle » de la SADC en faisant appel à des spécialistes externes expérimentés de divers domaines, dont la gestion de l'actif, le droit et la comptabilité. Ce réseau de professionnels nous donne accès à des services de recouvrement, d'administration de l'actif en liquidation, et de consultation. Au cours de l'exercice, la conclusion d'accords de dépannage avec divers fournisseurs a facilité notre planification du passage à l'an 2000 et contribué au maintien de nos compétences de base et de notre capacité d'intervention.

## Gestion du savoir

La SADC travaille sans cesse au perfectionnement de ses pratiques dans l'intérêt des déposants et pour trouver les meilleures solutions à l'égard des institutions financières qui ont fait faillite. À cette fin, elle a :

- élaboré et documenté des pratiques relatives à l'analyse comparative et à la reddition de comptes à l'égard de la planification des liquidations et du rendement obtenu ;
- entrepris l'élaboration de normes en matière de gestion des activités juridiques et des litiges liés aux dossiers de liquidation ;
- mis à jour sa documentation relative au système et aux procédés de remboursement des dépôts ;
- mis en oeuvre de nouvelles méthodes de conservation, d'extraction et de transfert de l'information.

## Recouvrements en 1999-2000

Comme l'indique le graphique 9, le montant des recouvrements effectués au cours du dernier

exercice s'est élevé à 117 millions de dollars, ce qui a permis à la Société de ramener le solde des réclamations et des prêts à recouvrer à 157 millions de dollars. Voici un aperçu des principales sources de recouvrement :

- Réalisation d'actifs administrés par Adelaide Capital Corporation (ACC) : 72 millions de dollars. (ACC est une institution de sauvetage qui a été créée dans le but de liquider les avoirs de la Compagnie Trust Central Guaranty que la Banque Toronto-Dominion n'avait pas achetés en 1992. L'ampleur des recouvrements effectués par ACC est attribuable en partie aux mesures d'incitation mises en place, de même qu'à la vigueur du marché immobilier dans certaines régions du pays.)
- Liquidation de la société Principal Savings and Trust Co. : 24 millions de dollars. (Cette somme correspond à une distribution aux créanciers rendue possible par l'existence d'un excédent.)
- Liquidation de biens par le séquestre de la Compagnie de placements hypothécaires CCB : 8 millions de dollars. (Cette somme constitue un dividende final en espèces,

à la suite de l'aliénation du dernier élément d'actif dans ce dossier.)

## Pertes et recouvrements cumulatifs

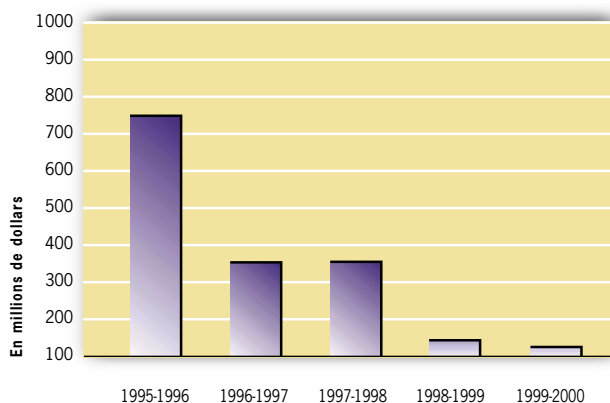
Dans de nombreux cas, la SADC et d'autres créanciers d'institutions financières faillies ont subi des pertes substantielles et n'ont pas été remboursés pour la totalité du capital dû ni pour la perte de valeur de leurs créances, compte tenu du délai. En effet, le montant global des recouvrements effectués au cours d'une liquidation dépend en grande partie de l'ampleur de l'insuffisance de capital au moment de la mise en liquidation, de la demande à l'égard des actifs à liquider ainsi que des coûts de la liquidation.

Plus précisément, chaque dossier de liquidation a ses propres caractéristiques qui influent directement sur les possibilités d'aliéner les avoirs et de gérer les coûts. On songe par exemple à la qualité des éléments d'actif, à la composition du portefeuille par produit et à sa ventilation géographique, aux cycles du marché en général et aux cycles propres à des produits ou à des régions en particulier, à la qualité du personnel, des dirigeants et des systèmes de l'institution financière au moment de sa faillite, ainsi qu'à la gérance du dossier de liquidation. Le tableau 2 présente le cumul des recouvrements et des prévisions de pertes pour la SADC liés aux actifs sous administration.

## Recouvrements prévus

La SADC s'attend à recouvrer des sommes additionnelles d'environ 210 millions de dollars sur les 300 millions que représente l'actif encore sous administration. La plus grande partie de ces recouvrements est prévue pour les deux prochaines années, dont

GRAPHIQUE 9  
RECouvreMENTS DE RÉCLAMATIONS ET DE PRÊTS



environ 40 pour 100 au cours de l'an 2000. Un montant approximatif de 25 millions de dollars devrait être recouvré en 2002 ou ultérieurement. Ces projections de rentrées de fonds ne tiennent pas

compte des recouvrements auprès de tierces parties à la suite de litiges ou de différends entre créanciers. Elles peuvent varier considérablement étant donné que le solde de l'actif non liquide

est en grande partie composé d'éléments peu ou non productifs qui font souvent l'objet de litiges et de réclamations complexes.

TABLEAU 2

## RÉCLAMATIONS, RECOUVREMENTS ET PERTES DE LA SADC LIÉS À L'ACTIF D'INSTITUTIONS MEMBRES FAILLIES

Actifs non liquides réalisés, en pourcentage du total des actifs non liquides (Stratégie d'intervention – Année de faillite)	Total des réclamations et des prêts de la SADC	Recouvrements de la SADC au 31 mars 2000		Prévisions de pertes (gains) pour la SADC en pourcentage	
		(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	en pourcentage du total attendu	des réclamations et des prêts
<b>Actifs entièrement liquidés entre le 1<sup>er</sup> avril 1999 et le 31 mars 2000</b>					
C <sup>ie</sup> de placements hypothécaires CCB (Représentation <sup>2</sup> /Mise sous séquestre – 1985)	123	117	100 %	5 %	25 %
Dominion Trust Co. (Liquidation formelle – 1993)	431	360	100 %	16 %	20 %
Monarch Trust Co. (Liquidation formelle – 1994)	65	63	100 %	4 %	12 %
<b>Actifs liquidés à plus de 99 %</b>					
Banque de Crédit et de Commerce Canada (Liquidation formelle – 1991)	22	20	99 %	10 %	25 %
Crown Trust Co. (Représentation <sup>2</sup> /Liquidation formelle – 1983)	930	935	99 %	(1 %)	2 %
Greymac Mortgage Corp./Greymac Trust Co. (Représentation <sup>2</sup> /Liquidation formelle – 1983)	414	208	99 %	50 %	63 %
Norbanque (Liquidation formelle – 1985)	321	203	91 %	30 %	66 %
Principal Savings and Trust Co. (Liquidation formelle – 1987)	116	150	97 %	(33 %)	17 %
Saskatchewan Trust Co. (Liquidation formelle – 1991)	64	56	98 %	10 %	19 %
Seaway Trust Co./Mortgage Corp. (Représentation/Liquidation formelle – 1983)	420	366	99 %	13 %	47 %
Société de fiducie Fidelity (Représentation <sup>2</sup> /Liquidation formelle – 1983)	792	438	99 %	45 %	51 %
<b>Actifs liquidés à 95-99 %</b>					
Cie d'épargne et d'hypothèques Settlers (Liquidation formelle – 1990)	84	66	99 %	21 %	26 %
Income Trust Co. (Liquidation formelle – 1995)	193	174	98 %	8 %	19 %
La Compagnie de fiducie Confédération (Liquidation formelle – 1994)	680	647	95 %	0 %	6 %
La Société de Prêts Standard/La Compagnie Trust Standard (Liquidation formelle – 1991)	1 321	1 102	98 %	15 %	31 %
Shoppers Trust Co. (Liquidation formelle – 1992)	492	454	96 %	4 %	16 %
<b>Actifs liquidés à 80-95 %</b>					
Adelaide Capital Corp. <sup>3</sup> (CGT/TD) (Accord de gestion – 1992)	1 758	1 396	94 %	7 %	14 %
<b>Actifs liquidés à moins de 80 %</b>					
Société de placements hypothécaires Security Home (Liquidation formelle – 1996)	42	25	60 %	2 %	20 %

<sup>1</sup> Toutes les rentrées de fonds sont actualisées annuellement selon le coût moyen pondéré des fonds de la SADC.

<sup>2</sup> Avant leur liquidation, les actifs faisaient l'objet d'une entente de représentation. Le montant des dépôts (à la date de la faillite) englobe les dépôts assurés et les prêts à rembourser à la SADC.

<sup>3</sup> Dans le cas d'Adelaide Capital Corp., le montant du recouvrement ne comprend pas les 500 millions de dollars provenant de l'émission d'actions privilégiées de redressement.

## Actif sous administration

Dans la pratique, la SADC ne fait pas fonction de syndic ou de liquidateur des institutions financières qui ont fait faillite (bien que la loi l'y autorise si elle est mandatée par le tribunal). Le rôle de la SADC dans le cadre d'une liquidation se distingue à la fois de celui d'un liquidateur et de celui d'un créancier ordinaire. Cependant, à l'instar du liquidateur désigné par le tribunal et de tous les créanciers, la SADC vise un recouvrement maximum.

Une des tâches du liquidateur consiste à transformer les avoirs en liquidités pour les distribuer ensuite aux créanciers. Dans tous les dossiers des institutions confiées à des liquidateurs ou à des institutions de sauvetage, à l'exception de deux, plus de 95 pour 100 des éléments d'actif non liquides ont été réalisés, comme en témoigne le tableau 2. Environ 60 pour 100 du solde de l'actif sous administration correspond à des liquidités et à des placements à court terme constituant une provision pouvant servir en cas de réclamations ou de litiges. Ces

sommes seront distribuées aux créanciers une fois que toutes les réclamations et tous les litiges auront été réglés. Le reste de l'actif comprend surtout des prêts hypothécaires, des billets non garantis et d'autres éléments difficiles à liquider (voir le graphique 10).

ACC administre environ 65 pour 100 du reste des éléments d'actif non liquides. Depuis le début de 1993, ACC a réalisé un montant de 1 505 millions de dollars, soit approximativement 94 pour 100 de la somme attendue. Au cours de la même période, la SADC a touché 1 396 millions de dollars par suite de la liquidation de ces avoirs, somme à laquelle s'ajoutent 500 millions de dollars provenant d'une opération connexe de refinancement (actions privilégiées de redressement) qui est venue à échéance en 1999 et qui lui a permis de réaliser des économies estimées à 70 millions de dollars en intérêts débiteurs. Conformément aux accords convenus, la SADC a procédé au rachat de ces actions lorsqu'elles sont arrivées à échéance.

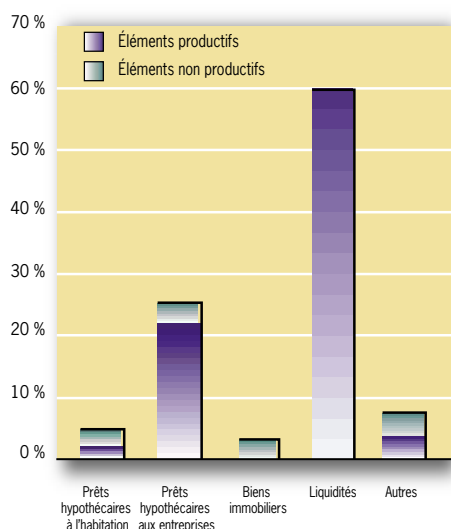
## Clôture de dossiers de liquidation

Tel que prévu, nous avons pu clore le dossier de trois institutions au cours du dernier exercice, soit ceux de la Compagnie de placements hypothécaires CCB et des sociétés Dominion Trust Co. et Monarch Trust Co. Quatre autres dossiers devraient être menés à terme au cours du prochain exercice. La SADC examine régulièrement les plans de clôture de dossiers des liquidateurs pour s'assurer que les dossiers de liquidation seront clos dans des délais raisonnables. Lorsque la situation le justifie, nous concluons des accords avec le liquidateur dans le but d'accélérer autant que possible la distribution finale et la fermeture du dossier.

## Éléments d'actif faisant l'objet d'une entente de garantie de découvert

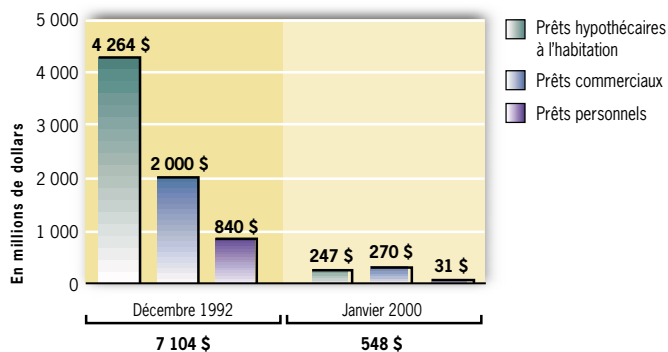
L'an dernier, la SADC a versé 15 millions de dollars à la Banque Toronto-Dominion (TD), en remboursement de pertes de revenu et de capital attribuables à des éléments d'actif visés par une entente de garantie de découvert (EGD). Depuis 1992, la SADC a versé 142 millions de dollars à la TD en vertu de telles ententes. Ces remboursements représentent 2 pour 100 de l'actif initialement visé par les garanties consenties et leur montant est inférieur à nos provisions pour pertes. Toutes les demandes de remboursement au titre des EGD font l'objet d'une vérification par un cabinet indépendant d'experts-comptables. Nous continuons de suivre de près ces ententes afin de réduire le plus possible nos risques.

GRAPHIQUE 10  
ACTIF SOUS ADMINISTRATION\*



\* Exercice 1999-2000

**GRAPHIQUE 11**  
**ÉLÉMENTS D'ACTIF COUVERTS PAR LES GARANTIES DE DÉCOUVERT ACCORDÉES À LA BANQUE TD**



Ces EGD ont été conclues en 1992, lorsque la TD s'est portée acquéreur d'un portefeuille évalué à quelque 9,8 milliards de dollars de la Compagnie Trust Central Guaranty alors en difficulté. Cette opération permettait d'éviter les coûts qu'auraient engendrés un remboursement de dépôts assurés de l'ordre de 10 milliards de dollars et la liquidation d'éléments d'actif dans un contexte de morosité du marché immobilier. En contrepartie, la SADC a consenti à la TD certaines garanties en cas de pertes de revenu et de capital, jusqu'à concurrence de 2,49 milliards de dollars. Toutefois, la TD n'aura pas besoin de faire appel à la totalité de cette somme et les ententes prendront fin le 31 décembre 2002.

Au départ, étaient couverts des prêts totalisant 7,1 milliards de dollars, soit 2 milliards de prêts commerciaux, 4,26 milliards de prêts hypothécaires résidentiels et 0,84 milliard de prêts personnels. Ce montant a diminué de 6,55 milliards depuis, étant donné que le remboursement normal des prêts s'est poursuivi, que la TD a renouvelé d'autres prêts à ses propres risques, que

d'autres institutions financières ont pris en charge certains prêts et que la TD a liquidé certains biens sous-jacents. Comme le montre le graphique 11, le solde en janvier 2000, de 548 millions de dollars, correspond à des prêts commerciaux de 270 millions, à des prêts hypothécaires résidentiels de 247 millions et à des prêts personnels de 31 millions de dollars. Ce solde demeure couvert par les EGD.

### Réclamations et litiges

Dans plus de la moitié des dossiers de liquidation en cours, la durée et la complexité des litiges et des problèmes liés aux réclamations constituent la principale cause de retard dans la conclusion des dossiers de liquidation. Les liquidateurs doivent donc maintenir des réserves liquides considérables. La SADC travaille de près avec eux pour que ces questions soient résolues promptement et efficacement.

Ces questions touchent la Société de près, non seulement à cause de sa situation de créancier, mais aussi à cause de son mandat légal, et plus particulièrement

de son obligation de réduire les risques de perte. Les conseillers juridiques internes de la SADC, en collaboration avec les spécialistes et les cadres de cette dernière, assument ces responsabilités et gèrent également les activités et les honoraires des avocats et d'autres professionnels engagés à titre de conseillers.

Par ailleurs, la SADC continue de perfectionner sa surveillance des liquidateurs et de leurs conseillers juridiques externes pour :

- promouvoir une gestion efficace et efficiente des démarches juridiques liées aux dossiers de liquidation ;
- évaluer, rapidement et à peu de frais, s'il serait plus avantageux de poursuivre les enquêtes et les procédures en cours ou d'y mettre fin ;
- recevoir, à temps, l'information concernant toute situation nécessitant l'intervention de la Société.

Nous incitons les liquidateurs et leurs conseillers à établir des rapports sur l'avancement des plans d'activités et des plans de projet, y compris des budgets, des échéanciers et des analyses coûts-avantages – et à s'inspirer des leçons tirées des dossiers antérieurs. En outre, les liquidateurs obtiennent l'aval de la SADC avant de procéder à des transactions importantes, de transiger sur toute espèce de droits, d'intenter une procédure ou de faire approuver par le tribunal des honoraires professionnels et des dépenses. Cette information est mise à jour régulièrement pour nous aider dans la gestion stratégique, la gestion des dossiers de liquidation, la responsabilisation et les évaluations de rendement.

## Profil des institutions membres

Le profil qui suit présente, sous forme de tableaux comparatifs, des renseignements sur l'évolution des institutions membres au cours des cinq dernières années. Il ne vise nullement à faire ressortir les risques qu'une institution membre peut représenter pour la SADC.

Ce profil a été établi à partir d'informations obtenues des institutions membres par l'entremise de la Banque du Canada, du Bureau du surintendant des institutions financières et de la Commission des services financiers de l'Ontario, et directement des institutions provinciales membres. Bien que maints efforts aient été déployés pour en assurer l'exactitude, le profil n'est pas forcément exempt d'erreurs étant donné la diversité des sources d'information.

L'information présentée se limite aux données que la Société a pu recueillir et a le

droit de divulguer. Il convient de souligner que la situation particulière d'une institution membre peut s'écarter considérablement des chiffres globaux et des moyennes indiqués dans les tableaux. À noter que les activités hors bilan, y compris les activités d'administration de successions, de fiducie et d'agence, ne sont pas incluses.

Pour les besoins de ce profil, les institutions membres ont été regroupées, au 31 mars 2000, en trois catégories principales : les banques canadiennes et leurs filiales, les filiales de banques étrangères et les sociétés de

fiducie et de prêt canadiennes. Ces catégories sont basées sur différentes caractéristiques définies par les lois et les règlements applicables aux institutions.

Les informations sont présentées comme suit :

- 1.0 Institutions membres
- 2.0 Sommaire des résultats financiers de l'ensemble des institutions membres
- 3.0 Taille et qualité de l'actif
- 4.0 Passif-dépôts
- 5.0 Mesure des fonds propres
- 6.0 Mesure des revenus et de la rentabilité



## 1.0 Institutions membres

### 1.1 Institutions membres de la SADC au 31 mars 2000<sup>1</sup>

#### Banques canadiennes et filiales

Banque canadienne de l'Ouest  
 Canadian Western Trust Company  
 Banque Canadienne Impériale de Commerce  
 Compagnie Trust CIBC  
 Hypothèques CIBC Inc.  
 Services Hypothécaires CIBC Inc.  
 Société d'hypothèques CIBC (La)  
 Banque Citizens du Canada  
 Compagnie de fiducie Citizens  
 Banque de Montréal  
 Société de Fiducie Banque de Montréal  
 Société hypothécaire Banque de Montréal  
 Banque de Nouvelle-Écosse (La)  
 Compagnie Montréal Trust  
 Compagnie Montréal Trust du Canada  
 Compagnie Trust National  
 Société de Fiducie Banque de Nouvelle-Écosse (La)  
 Société d'hypothèques Victoria et Grey  
 Société hypothécaire Scotia  
 Société Prêts Scotia  
 Banque Laurentienne du Canada  
 Compagnie de fiducie Sun Life  
 Trust BLC  
 Trust La Laurentienne du Canada Inc.  
 Banque Manuvie du Canada  
 Banque Nationale du Canada  
 Société de Fiducie Natcan  
 Trust Général du Canada  
 Banque Royale du Canada  
 Compagnie Trust Royal  
 Connor Clark Private Trust Company  
 Société d'hypothèques de la Banque Royale  
 Société Trust Royal du Canada  
 Banque Toronto-Dominion (La)  
 Banque des Premières Nations du Canada  
 Hypothèques Trustco Canada  
 Société Canada Trust (La)  
 Société de fiducie TD  
 Société d'hypothèques Pacifique TD (La)  
 Société d'hypothèques TD (La)

---

Total : 40

#### Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes

Community Trust Company Ltd.  
 Compagnie de fiducie AGF  
 Compagnie de fiducie du Groupe Investors Ltée (La)  
 Société de fiducie de la London Life (La)  
 Compagnie de fiducie M.R.S.  
 Effort Trust Company (The)  
 Équitable, Compagnie de fiducie (L')  
 Fiducie de la Financière Sun Life inc.  
 Fiducie Desjardins Inc.  
 Fiducie Trimark  
 Fortis Trust Corporation  
 League Savings & Mortgage Company  
 Maple Trust Company  
 MCAP Inc.  
 Pacific & Western Trust Corporation  
 Peoples Trust Company  
 President's Choice Financial Trust Company  
 Société de Fiducie Clarica  
 Société de Fiducie Coopérative du Canada (La)  
 Société de Fiducie Equisure  
 Société de Fiducie Home  
 Société de fiducie Peace Hills  
 Société de fiducie privée MD  
 Société de fiducie Standard Life  
 Société de prêt de la fonction publique (La)  
 Société de Trust Household (La)

---

Total : 26

#### Filiales de banques étrangères

Banque ABN AMRO du Canada  
 Banque Amex du Canada  
 Banque Chase Manhattan du Canada  
 Banque Comerica – Canada  
 Banque Commerciale Italienne du Canada  
 Banque CTC du Canada  
 Banque Dai-Ichi Kangyo (Canada)  
 Banque d'Amérique du Canada  
 Banque de Chine (Canada)  
 Banque de l'Asie de l'Est (Canada) (La)  
 Banque de Tokyo-Mitsubishi (Canada)  
 Banque Dresdner du Canada  
 Banque Hanvit du Canada  
 Banque HSBC Canada  
 Société de fiducie HSBC (Canada)  
 Société hypothécaire HSBC (Canada)  
 Banque Industrielle du Japon (Canada)  
 Banque ING du Canada  
 Banque Internationale de Commerce de Cathay (Canada)  
 Banque Korea Exchange du Canada  
 Banque MBNA Canada  
 Banque Mellon du Canada  
 Banque Nationale de Grèce (Canada)  
 Banque Nationale de l'Inde (Canada)  
 Banque Nationale de Paris (Canada)  
 Banque Paribas du Canada  
 Banque République Nationale de New York (Canada)  
 Banque Sakura (Canada)  
 Banque Sanwa du Canada  
 Banque Sumitomo du Canada (La)  
 Banque Tokai du Canada  
 Banque Totta & Sottomayor Canada  
 Banque UBS (Canada)  
 UBS Trust (Canada)  
 Banque Un Canada  
 Banque United Overseas (Canada)  
 Citibanque Canada  
 Crédit Lyonnais Canada  
 Crédit Suisse First Boston Canada  
 Deutsche Bank Canada  
 Société de fiducie du Nord, Canada (La)  
 Société Générale (Canada)  
 State Street Trust Company Canada

---

Total : 43

---

**TOTAL : 109 institutions membres**

<sup>1</sup> Les institutions membres apparentées ont été regroupées. Pour chaque groupe, l'institution membre disposant de l'actif le plus élevé figure en premier, suivie des autres institutions apparentées, par ordre alphabétique.

## 1.2 Changements concernant les institutions membres : du 1<sup>er</sup> avril 1995 au 31 mars 2000

### Nouvelles adhésions

- 2 mai 1995 : State Street Trust Company Canada
- 13 décembre 1995 : Société de fiducie de la London Life (La)
- 22 mai 1996 : Trust Société de Banque Suisse
- 4 décembre 1996 : Trust ING du Canada
- 4 décembre 1996 : Banque des Premières Nations du Canada
- 22 janvier 1997 : Compagnie de fiducie Citizens
- 10 septembre 1997 : Banque MBNA Canada
- 10 septembre 1997 : Rabobank Canada
- 24 octobre 1997 : Services Hypothécaires CIBC Inc.
- 21 mai 1998 : Banque Comerica – Canada
- 2 décembre 1998 : Banque CTC du Canada
- 2 décembre 1998 : Société de fiducie privée MD
- 2 décembre 1998 : President's Choice Financial Trust Company

### Autres changements concernant les institutions membres

- 6 avril 1995 : La Banque U.S. (Canada) cesse d'accepter des dépôts et sa police est annulée.
- 13 juin 1995 : La Morgan Bank of Canada devient la J.P. Morgan Canada.
- 24 juillet 1995 : La Banque de Boston du Canada cesse d'accepter des dépôts et sa police est annulée.
- 25 octobre 1995 : La Banque Nazionale del Lavoro du Canada fusionne avec la First Canadian Loan Corporation, et elles poursuivent leurs activités sous cette dernière dénomination. La Banque de Montréal a acquis l'actif et pris en charge le passif-dépôts de la First Canadian Loan Corporation.
- 27 octobre 1995 : La Société de fiducie La Métropolitaine du Canada est rebaptisée la Société de fiducie de la Banque Hongkong.
- 1<sup>er</sup> novembre 1995 : La Banque Standard Chartered du Canada fusionne avec la TD Loan Corporation, qui, à son tour, fusionne avec La Banque Toronto-Dominion. L'institution issue de ces fusions s'appelle La Banque Toronto-Dominion.
- 13 février 1996 : La Settlers, Compagnie d'épargne et d'hypothèques, cesse d'accepter des dépôts et sa police est annulée.
- 28 mars 1996 : La Banque NBD du Canada devient la Banque First Chicago NBD du Canada.
- 1<sup>er</sup> avril 1996 : La Banque Mitsubishi du Canada fusionne avec la Banque de Tokyo du Canada pour former la Banque de Tokyo-Mitsubishi (Canada).
- 23 avril 1996 : La Aetna Trust Company adopte la nouvelle désignation Canadian Western Trust Company.
- 22 mai 1996 : La Compagnie Trust Nord Américain cesse d'accepter des dépôts et sa police est annulée.
- 4 juin 1996 : La Société de placements hypothécaires Security Home voit sa police d'assurance-dépôts résiliée et fait l'objet, le 4 décembre 1996, d'une ordonnance de liquidation délivrée par la Cour du banc de la Reine de l'Alberta.
- 31 août 1996 : La Banque Barclays du Canada fusionne avec la Banque Hongkong du Canada, et elles poursuivent leurs activités sous cette dernière dénomination.
- 30 octobre 1996 : La Canadian Western Trust Company devient une société de fiducie fédérale.
- 31 octobre 1996 : La Family Trust Corporation cesse d'accepter des dépôts et sa police est annulée.
- 1<sup>er</sup> novembre 1996 : La Banque Chemical du Canada fusionne avec la Banque Chase Manhattan du Canada, et elles poursuivent leurs activités sous cette dernière dénomination.
- 1<sup>er</sup> novembre 1996 : La Société d'Hypothèques BLC cesse d'accepter des dépôts et sa police est annulée.
- 30 décembre 1996 : Le Trust Prêt et Revenu fusionne avec le Trust La Laurentienne du Canada Inc., et elles poursuivent leurs activités sous le nom de Trust La Laurentienne du Canada Inc.
- 31 décembre 1996 : La Municipal Trust Company et la Municipal Savings & Loan Corporation cessent d'accepter des dépôts et leurs polices sont annulées.
- 1<sup>er</sup> janvier 1997 : La Banque Israël Discount du Canada fusionne avec la Banque République Nationale de New York (Canada), et elles poursuivent leurs activités sous cette dernière dénomination.
- 1<sup>er</sup> janvier 1997 : Le Crédit Suisse Canada adopte la nouvelle dénomination Crédit Suisse First Boston Canada.



- 1<sup>er</sup> janvier 1997 : La FirstLine Trust Company adopte la nouvelle dénomination Hypothèques CIBC Inc.
- 13 janvier 1997 : La Compagnie de fiducie Bayshore change de dénomination pour devenir la Fiducie Trimark.
- 20 janvier 1997 : La Compagnie de fiducie Citizens devient une banque de l'annexe II sous la dénomination Banque Citizens du Canada.
- 28 février 1997 : La Banque Daiwa du Canada cesse d'accepter des dépôts et sa police est annulée.
- 18 août 1997 : Le Trust ING du Canada devient une banque de l'annexe II sous la dénomination Banque ING du Canada.
- 18 août 1997 : La Société de Fiducie Privée Marchande est rebaptisée la Connor Clark Private Trust Company.
- 28 octobre 1997 : Le Trust Bonaventure Inc. devient une société de fiducie fédérale sous la désignation Compagnie Trust Bonaventure du Canada.
- 14 novembre 1997 : La Banque Laurentienne du Canada devient une banque de l'annexe I.
- 27 février 1998 : La Granville, Société d'épargne et d'hypothèques cesse d'accepter des dépôts et sa police est annulée.
- 27 février 1998 : La Compagnie Trust Bonaventure du Canada poursuit ses activités sous la dénomination Standard Life Trust Company.
- 12 mars 1998 : La Compagnie Trust National devient une société de fiducie fédérale.
- 1<sup>er</sup> mai 1998 : La Banque National Westminster du Canada fusionne avec la Société hypothécaire de HongkongBank qui, à son tour, fusionne avec la Banque Hongkong du Canada ; elles poursuivent leurs activités sous la dénomination Banque Hongkong du Canada.
- 29 juin 1998 : La Société de Banque Suisse (Canada) fusionne avec l'Union de Banques Suisses (Canada), et elles adoptent la dénomination Banque UBS (Canada).
- 29 juin 1998 : Le Trust Société de Banque Suisse poursuit ses activités sous la dénomination UBS Trust (Canada).
- 22 septembre 1998 : La Société d'Épargne et d'Hypothèque Banque Laurentienne poursuit ses activités sous la dénomination Trust BLC.
- 19 octobre 1998 : La Banco Central Hispano-Canada cesse d'accepter des dépôts et sa police est annulée.
- 4 janvier 1999 : La Banque Hanil du Canada devient la Banque Hanvit du Canada.
- 25 mars 1999 : La London Trust & Savings Corporation devient une société de fiducie de régime fédéral sous la dénomination Maple Trust Company.
- 19 avril 1999 : La Banque Cho Hung du Canada cesse d'accepter des dépôts et sa police est annulée.
- 16 juin 1999 : La Banque Sottomayor du Canada change de nom, devenant la Banque Totta & Sottomayor du Canada.
- 21 juin 1999 : La Banque Hongkong du Canada devient la Banque HSBC Canada.
- 21 juin 1999 : La Société hypothécaire de HongkongBank devient la Société hypothécaire HSBC (Canada).
- 21 juin 1999 : La Société de fiducie de la Banque Hongkong devient la Société de fiducie HSBC (Canada).
- 1<sup>er</sup> juillet 1999 : La Société de fiducie Évangéline s'appelle dorénavant la Société de Fiducie Equisure.
- 21 juillet 1999 : La Société de fiducie Mutuelle adopte la nouvelle dénomination Société de Fiducie Clarica.
- 1<sup>er</sup> août 1999 : La Deutsche Bank Canada fusionne avec la Banque BT du Canada, et elles poursuivent leurs activités sous la dénomination Deutsche Bank Canada.
- 13 septembre 1999 : La Banque First Chicago NBD du Canada devient la Banque Un Canada.
- 1<sup>er</sup> décembre 1999 : La Banque Fuji du Canada devient une société de fiducie de régime fédéral sous le nom de Société Prêts Scotia.
- 22 décembre 1999 : La Société d'épargne et d'hypothèques Sun Life est autorisée à exercer les activités d'une société de fiducie sous le nom de Fiducie de la Financière Sun Life inc.
- 1<sup>er</sup> janvier 2000 : La Société de Placements Hypothécaires MTC adopte la nouvelle dénomination MCAP Inc.
- 25 janvier 2000 : J.P. Morgan Canada est autorisée à accepter des dépôts payables au Canada sans avoir la qualité d'institution membre de la SADC, et sa police est annulée.
- 2 mars 2000 : Rabobank Canada est autorisée à accepter des dépôts payables au Canada sans avoir la qualité d'institution membre de la SADC, et sa police est annulée.
- 9 mars 2000 : Home Savings & Loan Corporation devient une société de fiducie de régime fédéral sous le nom de Société de Fiducie Home.

### 1.3 Répartition géographique des institutions membres de la SADC\*

Au 31 mars 2000	Ouest canadien	Ontario	Québec	Est canadien	Total
Banques canadiennes et filiales	5	27	8	-	40
Filiales de banques étrangères	5	33	5	-	43
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	4	17	2	3	26
<b>Total</b>	<b>14</b>	<b>77</b>	<b>15</b>	<b>3</b>	<b>109</b>

\* Répartition en fonction du lieu de travail du chef de la direction

## 2.0 Sommaire des résultats financiers de l'ensemble des institutions membres

### 2.1 Bilan (en milliards de dollars et en pourcentage)

À la fin de l'exercice des institutions membres	1999		1998		1997		1996		1995	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
<b>Actif</b>										
Liquidités	97,2	7	88,7	6	100,9	8	87,6	8	87,6	9
Valeurs mobilières	304,7	22	268,6	19	220,6	17	202,9	19	180,1	19
Prêts	840,6	59	846,8	59	793,4	63	707,6	66	624,0	65
Autres éléments d'actif	174,8	12	222,9	16	154,4	12	80,1	7	72,1	7
<b>Actif total</b>	<b>1 417,3</b>	<b>100</b>	<b>1 427,0</b>	<b>100</b>	<b>1 269,3</b>	<b>100</b>	<b>1 078,2</b>	<b>100</b>	<b>963,8</b>	<b>100</b>
<b>Passif</b>										
Dépôts	971,2	69	941,7	66	866,0	68	779,4	72	738,9	77
Autres éléments de passif	375,0	26	420,6	29	346,4	27	248,3	23	177,0	18
<b>Passif total</b>	<b>1 346,2</b>	<b>95</b>	<b>1 362,3</b>	<b>95</b>	<b>1 212,4</b>	<b>95</b>	<b>1 027,7</b>	<b>95</b>	<b>915,9</b>	<b>95</b>
Avoir des actionnaires	71,1	5	64,7	5	56,9	5	50,5	5	47,9	5
<b>Total du passif et de l'avoir des actionnaires</b>	<b>1 417,3</b>	<b>100</b>	<b>1 427,0</b>	<b>100</b>	<b>1 269,3</b>	<b>100</b>	<b>1 078,2</b>	<b>100</b>	<b>963,8</b>	<b>100</b>

### 2.2 État des résultats (en millions de dollars)

Pour l'exercice des institutions membres se terminant en	1999	1998	1997	1996	1995
Intérêts créditeurs	79 974	80 797	67 884	68 113	65 925
Intérêts débiteurs	54 089	55 665	43 575	44 032	43 768
<b>Revenu net d'intérêts</b>	<b>25 885</b>	<b>25 132</b>	<b>24 309</b>	<b>24 081</b>	<b>22 157</b>
Charge de prêts douteux	3 338	2 965	2 258	2 337	2 975
<b>Revenu net d'intérêts après charge de prêts douteux</b>	<b>22 547</b>	<b>22 167</b>	<b>22 051</b>	<b>21 744</b>	<b>19 182</b>
Autres revenus	27 947	22 569	20 285	14 101	11 827
<b>Revenu net d'intérêts et autres revenus</b>	<b>50 494</b>	<b>44 736</b>	<b>42 336</b>	<b>35 845</b>	<b>31 009</b>
Frais autres que d'intérêts	35 696	32 445	28 599	24 459	21 853
<b>Bénéfice net avant provision pour impôts sur le revenu</b>	<b>14 798</b>	<b>12 291</b>	<b>13 737</b>	<b>11 386</b>	<b>9 156</b>
Provision pour impôts sur le revenu	4 751	4 380	5 044	4 284	3 307
<b>Bénéfice net avant intérêts minoritaires dans des filiales</b>	<b>10 047</b>	<b>7 911</b>	<b>8 693</b>	<b>7 102</b>	<b>5 849</b>
Intérêts minoritaires dans le revenu net de filiales	150	191	179	124	78
<b>Bénéfice net</b>	<b>9 897</b>	<b>7 720</b>	<b>8 514</b>	<b>6 978</b>	<b>5 771</b>

### 3.0 Taille et qualité de l'actif

#### 3.1 Actif total (en milliards de dollars et en pourcentage)

À la fin de l'exercice des institutions membres	1999		1998		1997		1996		1995	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
Banques canadiennes et filiales	1 326,3	93,6	1 330,4	93,2	1 180,4	93,0	1 001,4	92,9	896,0	93,0
Filiales de banques étrangères	82,8	5,8	88,6	6,2	81,1	6,4	68,3	6,3	58,9	6,1
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	8,2	0,6	8,0	0,6	7,8	0,6	8,5	0,8	8,9	0,9
<b>Total</b>	<b>1 417,3</b>	<b>100,0</b>	<b>1 427,0</b>	<b>100,0</b>	<b>1 269,3</b>	<b>100,0</b>	<b>1 078,2</b>	<b>100,0</b>	<b>963,8</b>	<b>100,0</b>

#### 3.2 Prêts douteux par rapport à l'actif total (en pourcentage)

À la fin de l'exercice des institutions membres	1999	1998	1997	1996	1995
Banques canadiennes et filiales	0,6	0,6	0,7	1,0	1,6
Filiales de banques étrangères	1,1	1,3	1,2	1,9	2,9
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	0,5	0,6	0,8	1,0	1,8

*Prêts douteux (bruts) / Actif total (brut)*

#### 3.3 Prêts douteux par rapport au total des prêts (en pourcentage)

À la fin de l'exercice des institutions membres	1999	1998	1997	1996	1995
Banques canadiennes et filiales	1,1	1,1	1,1	1,5	2,4
Filiales de banques étrangères	1,8	2,1	2,0	3,0	4,6
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	0,7	0,9	1,1	1,6	2,5

*Prêts douteux (bruts) / Prêts totaux (bruts)*

#### 3.4 Prêts douteux pour lesquels aucune provision n'a été constituée (en pourcentage)

À la fin de l'exercice des institutions membres	1999	1998	1997	1996	1995
Banques canadiennes et filiales	-17,7	-8,1	4,5	25,4	42,6
Filiales de banques étrangères	-2,0	18,9	11,3	29,1	35,7
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	-28,4	1,9	13,8	40,4	40,4

*1 - (Provision pour prêts douteux / Prêts douteux (bruts))*

#### 3.5 Prêts douteux par rapport à l'avoir des actionnaires (en pourcentage)

À la fin de l'exercice des institutions membres	1999	1998	1997	1996	1995
Banques canadiennes et filiales	-2,4	-1,2	0,8	5,7	14,4
Filiales de banques étrangères	-0,3	4,4	2,7	10,9	20,3
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	-1,7	0,1	1,3	5,7	10,0

*Prêts douteux (nets) / Avoir moyen des actionnaires*

## 4.0 Passif-dépôts

### 4.1 Total des dépôts (en milliards de dollars et en pourcentage)

Au 30 avril	1999		1998		1997		1996		1995	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
Banques canadiennes et filiales	814,2	92,7	793,7	92,6	733,3	92,8	656,7	92,3	620,8	92,5
Filiales de banques étrangères	58,4	6,7	58,5	6,8	51,4	6,5	48,4	6,8	42,7	6,4
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	5,6	0,6	5,4	0,6	5,8	0,7	6,0	0,9	7,6	1,1
<b>Total</b>	<b>878,2</b>	<b>100,0</b>	<b>857,6</b>	<b>100,0</b>	<b>790,5</b>	<b>100,0</b>	<b>711,1</b>	<b>100,0</b>	<b>671,1</b>	<b>100,0</b>

### 4.2 Dépôts assurés (en milliards de dollars et en pourcentage des dépôts totaux)

Au 30 avril	1999		1998		1997		1996		1995	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
Banques canadiennes et filiales	303,4	37,3	296,2	37,3	304,5	41,5	313,6	47,8	305,1	49,1
Filiales de banques étrangères	8,4	14,3	7,5	12,8	7,3	14,2	7,8	16,1	7,6	17,8
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	4,8	85,7	4,7	87,0	5,1	87,9	5,4	90,0	6,8	89,5
<b>Total</b>	<b>316,6</b>	<b>36,0</b>	<b>308,4</b>	<b>36,0</b>	<b>316,9</b>	<b>40,1</b>	<b>326,8</b>	<b>46,0</b>	<b>319,5</b>	<b>47,6</b>

## 5.0 Mesure des fonds propres

### 5.1 Ratio de fonds propres (en pourcentage)

À la fin de l'exercice des institutions membres	1999	1998	1997	1996	1995
Banques canadiennes et filiales	4,6	4,4	4,5	4,8	5,0
Filiales de banques étrangères	6,9	5,8	5,5	5,5	5,7
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	8,7	8,5	7,9	7,3	6,7

*Avoir moyen des actionnaires / Actif moyen*

### 5.2 Ratio des fonds propres à risque, selon les normes de la BRI\* (en pourcentage)

À la fin de l'exercice des institutions membres	1999	1998	1997	1996	1995
Banques canadiennes et filiales	11,5	10,7	10,1	9,2	9,8
Filiales de banques étrangères	13,0	10,9	10,6	10,6	10,2
Sociétés de fiducie et de prêt fédérales	23,7	23,0	24,7	33,3	21,6

\* *BRI (Banque des règlements internationaux) : Les sociétés fédérales sont tenues d'atteindre un ratio minimal de 8 %. Quant aux sociétés de fiducie et de prêt provinciales, les normes de fonds propres sont établies en fonction de critères différents.*

## 6.0 Mesure des revenus et de la rentabilité

### 6.1 Revenu net (en millions de dollars)

Pour l'exercice des institutions membres se terminant en	1999	1998	1997	1996	1995
Banques canadiennes et filiales	9 510	7 421	8 084	6 600	5 462
Filiales de banques étrangères	305	218	355	310	259
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	82	81	75	68	50
<b>Total</b>	<b>9 897</b>	<b>7 720</b>	<b>8 514</b>	<b>6 978</b>	<b>5 771</b>

### 6.2 Marge d'intérêt (en pourcentage)

Pour l'exercice des institutions membres se terminant en	1999	1998	1997	1996	1995
Banques canadiennes et filiales	1,8	1,9	2,1	2,4	2,4
Filiales de banques étrangères	1,7	1,7	1,7	2,1	2,1
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	2,1	2,2	2,0	1,9	1,8

Marge d'intérêt : (intérêts créditeurs - intérêts débiteurs) / actif moyen

### 6.3 Autres revenus (en pourcentage)

Pour l'exercice des institutions membres se terminant en	1999	1998	1997	1996	1995
Banques canadiennes et filiales	2,0	1,7	1,7	1,4	1,3
Filiales de banques étrangères	1,9	1,6	1,6	1,3	1,3
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	2,4	2,5	2,5	2,1	2,0

Autres revenus : autres revenus / actif moyen

### 6.4 Frais autres que d'intérêts (en pourcentage)

Pour l'exercice des institutions membres se terminant en	1999	1998	1997	1996	1995
Banques canadiennes et filiales	3,1	3,0	3,1	3,1	3,1
Filiales de banques étrangères	3,2	3,0	2,8	2,9	2,9
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	3,5	3,7	3,6	3,2	3,3

Frais autres que d'intérêts : (frais autres que d'intérêts + provision pour impôts sur le revenu + intérêts minoritaires dans des filiales + charge de prêts douteux) / actif moyen

### 6.5 Rendement de l'actif moyen (en pourcentage)

Pour l'exercice des institutions membres se terminant en	1999	1998	1997	1996	1995
Banques canadiennes et filiales	0,7	0,6	0,7	0,7	0,6
Filiales de banques étrangères	0,4	0,3	0,5	0,5	0,5
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	1,0	1,0	0,9	0,8	0,5

Rendement de l'actif moyen : revenu net / actif moyen

**6.6 Rendement de l'avoir moyen des actionnaires** (en pourcentage)

Pour l'exercice des institutions membres se terminant en	1999	1998	1997	1996	1995
Banques canadiennes et filiales	15,5	13,4	16,5	14,6	12,9
Filiales de banques étrangères	5,1	4,5	8,6	8,9	8,4
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	11,8	12,1	11,6	10,7	7,8

*Rendement de l'avoir moyen des actionnaires : revenu net / avoir moyen des actionnaires*

**6.7 Rendement** (en pourcentage)

Pour l'exercice des institutions membres se terminant en	1999	1998	1997	1996	1995
Banques canadiennes et filiales	65,8	67,6	63,8	63,9	64,3
Filiales de banques étrangères	74,4	74,4	70,5	68,4	67,0
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	63,6	66,3	63,2	62,8	61,2

*Rendement : frais autres que d'intérêts / (revenu net d'intérêts + revenus non productifs d'intérêt)*

# Sommaire des résultats financiers 1999-2000

## FAITS SAILLANTS

La Société a clos l'exercice 1999-2000 avec un modeste surplus de 184 millions de dollars.

Les recouvrements nets de prêts et de réclamations se sont élevés à 117 millions de dollars. La Société n'a pas accordé de nouveau prêt ni eu de nouvelle réclamation au cours de l'exercice.

La provision pour garanties se chiffre à 60 millions de dollars au 31 mars 2000. Cette baisse de 515 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent est attribuable principalement aux diverses obligations dont la Société s'est acquittée au titre des garanties offertes.

Le revenu en primes a baissé à 134 millions de dollars par suite de la réduction des primes prélevées au cours de l'exercice. Les intérêts réalisés sur l'encaisse et les placements ont atteint 32 millions de dollars en 1999-2000.

Un état récapitulatif des données financières et statistiques sur cinq ans est présenté à la page 37 du présent rapport.

## Encaisse et placements à court terme

Le solde de l'encaisse et des placements à court terme a diminué de 691,9 millions de dollars depuis le 31 mars 1999. Au cours de l'exercice, la Société a fait converger sa stratégie d'investissement vers les placements à long terme. La provenance et l'utilisation de l'encaisse sont décrites de façon détaillée dans l'état des flux de trésorerie.

## Placements

Au 31 mars 2000, la somme des placements se chiffrait à 445,6 millions de dollars, compte tenu de la nouvelle orientation que la Société a fait prendre à sa stratégie d'investissement de façon à privilégier les placements à long terme. La Société veille à ce qu'elle dispose de fonds suffisants pour respecter ses obligations financières (voir la rubrique Provision pour garanties).

## Prêts et réclamations à recouvrer

Le solde des prêts et réclamations à recouvrer a diminué de 111,5 millions de dollars depuis le 31 mars 1999. Au cours de l'exercice, la Société a recouvré une somme nette de 117,4 millions de dollars d'institutions membres ayant fait faillite. La provision pour pertes sur prêts et réclamations à recouvrer est passée de 26 millions de dollars en 1998-1999 à 13 millions de dollars à la fin de l'exercice écoulé.

## Provision pour garanties

La provision pour garanties est passée de 575 millions de dollars, au 31 mars 1999, à 60 millions de dollars, au 31 mars 2000, soit une baisse de 515 millions de dollars. Au cours de l'exercice 1999-2000, la SADC a acquitté les garanties de 500 millions de dollars qu'elle avait accordées aux acheteurs des actions privilégiées de redressement émises par Adelaide Capital Corporation. La Société a en outre versé quelque 15 millions de dollars à la Banque Toronto-Dominion en vertu d'une entente de garantie de découvert. Tel qu'il est mentionné dans la note 6 afférente aux états financiers, les garanties en cours, établies selon un système dégressif, viendront à échéance d'ici l'an 2002.

## Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts n'a subi aucun redressement pendant l'exercice. Elle demeure à 400 millions de dollars au 31 mars 2000. La Société a eu recours à la même méthode de provisionnement des pertes liées à l'assurance-dépôts qu'à l'exercice précédent et l'a appliquée de façon uniforme.

## Frais d'exploitation

La Société a maintenu le total de ses frais d'exploitation et d'intervention dans les limites de ses prévisions budgétaires pour 1999-2000. Les frais réels de 17,5 millions de dollars dépassent d'un peu moins de 7 pour 100 ceux de 1998-1999, malgré l'affectation de ressources importantes à la révision du *Code des pratiques commerciales et financières* de la SADC.



**État récapitulatif des données financières et statistiques** (en millions de dollars, sauf indication contraire)

Pour les exercices clos le 31 mars	2000	1999	1998	1997	1996
<b>Programme d'assurance</b>					
Surplus (déficit)	184	27	(539)	(1 176)	(1 301)
Total des dépôts assurés (en milliards de dollars)	317	308	317	328	323
Primes	134	515	531	546	538
<b>Actif et passif</b>					
Réclamations acquittées	–	–	–	42	–
Réclamations recouvrées	35	58	156	181	644
Prêts octroyés	–	–	–	73	49
Prêts recouvrés	82	73	208	181	104
Emprunts remboursés au Trésor	–	395	460	772	533
Garanties versées	515	29	32	67	342
<b>Exploitation</b>					
Frais d'exploitation <sup>(1)</sup>	18	17	20	17	18
Intérêts sur emprunts au Trésor	–	8	46	85	122
Redressement des provisions pour pertes	(3)	(11)	(144)	334	(30)
<b>Institutions membres</b>					
Nombre d'institutions fédérales – banques	49	54	55	52	55
Nombre d'institutions fédérales – sociétés de fiducie et de prêt	50	47	45	44	43
Nombre d'institutions provinciales	10	12	12	14	20
Nombre total d'institutions	109	113	112	110	118
Nombre d'institutions faillies	–	–	–	1	–
<b>Effectif</b>					
Nombre d'employés permanents <sup>(2)</sup>	86	83	80	77	86
<b>Autres</b>					
Coût moyen des fonds	–	7,0 %	7,0 %	6,5 %	6,5 %
Rendement moyen de l'encaisse et des placements	5,7 %	5,1 %	–	–	–
Taux de croissance des dépôts assurés	2,7 %	(2,8 %)	(3,4 %)	1,5 %	5,1 %
Pourcentage des dépôts assurés par rapport au passif-dépôts total	36,0 %	35,9 %	39,9 %	45,7 %	47,2 %

(1) Frais d'exploitation et frais d'intervention confondus.

(2) Ces données correspondent au nombre d'employés permanents à temps plein à la fin de chaque période. Les postes vacants approuvés ne sont pas pris en compte.

# Responsabilité de la direction relative aux états financiers

Le 31 mai 2000


La direction répond des états financiers ci-joints de la Société d'assurance-dépôts du Canada et des renseignements sur les états financiers contenus dans le présent rapport annuel. Ces états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus. Parmi les montants qui y figurent, les plus importants sont les prêts et les réclamations à recouvrer, la provision pour garanties et la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, qui sont forcément fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction.

Le conseil d'administration a approuvé les états financiers. Les autres données financières présentées dans le rapport annuel concordent avec celles que l'on trouve dans les états financiers.

En vertu de son obligation d'assurer l'intégrité et la fidélité des états financiers, la direction est chargée de maintenir des systèmes de contrôle financier et de gestion ainsi que des pratiques correspondantes qui lui permettent de garantir, dans une mesure raisonnable, que les opérations sont dûment autorisées, que les biens sont protégés et que les documents comptables sont tenus conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à ses règlements d'application ainsi qu'à la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* et aux règlements administratifs de la Société. Les procédés de contrôle interne sont renforcés par les vérifications internes périodiques portant sur différents secteurs de la Société. De plus, les vérificateurs internes et externes ont libre accès auprès du Comité de vérification du conseil, lequel veille à ce que la direction s'acquitte des obligations qui lui sont faites de maintenir des systèmes de contrôle acceptables, de présenter avec exactitude l'information financière et de soumettre à l'approbation du conseil les états financiers de la Société.

Ces états financiers ont été vérifiés par le vérificateur de la Société, c'est-à-dire le vérificateur général du Canada, dont le rapport est reproduit ci-après.

*Le président et chef de la direction,*



Jean Pierre Sabourin

*Le vice-président aux finances et à l'administration  
et directeur financier,*



Bert C. Scheepers



AUDITOR GENERAL OF CANADA

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA

## RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de la Société d'assurance-dépôts du Canada au 31 mars 2000 et les états des résultats et du surplus et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2000 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Société dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* et aux règlements administratifs de la Société.

Pour le vérificateur général du Canada

John Wiersema, CA  
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada  
le 17 mai 2000

**Bilan** au 31 mars (en milliers de dollars)

	Note	2000	1999
<b>ACTIF</b>			
Encaisse et placements à court terme	3	45 691 \$	737 566 \$
Placements	4	445 619	–
Primes et autres débiteurs		931	1 004
Immobilisations		630	898
		492 871	739 468
Prêts et réclamations à recouvrer	5, 7	156 597	268 141
		649 468 \$	1 007 609 \$
<b>PASSIF</b>			
Créditeurs		5 885 \$	5 694 \$
Provision pour garanties	6, 7	60 000	575 000
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	7	400 000	400 000
		465 885	980 694
<b>SURPLUS</b>		<b>183 583</b>	<b>26 915</b>
		649 468 \$	1 007 609 \$

Approuvé par le conseil d'administration :



Un administrateur



Un administrateur

(Voir les notes afférentes aux états financiers.)

**État des résultats et du surplus** pour l'exercice clos le 31 mars (en milliers de dollars)

	Note	2000	1999
<b>REVENUS</b>			
Primes	10	134 463 \$	515 040 \$
Intérêts sur encaisse et placements		31 579	27 639
Produits divers		3 166	35 825
		169 208	578 504
<b>DÉPENSES</b>			
Frais d'exploitation		17 500	16 414
Redressement des provisions pour pertes	7	(2 927)	(10 701)
Recouvrements de sommes radiées		(2 033)	(1 322)
Intérêts sur emprunts au Trésor		–	8 271
		12 540	12 662
Bénéfice net		156 668	565 842
Surplus (déficit) au début de l'exercice		26 915	(538 927)
Surplus à la fin de l'exercice		183 583 \$	26 915 \$

(Voir les notes afférentes aux états financiers.)

**État des flux de trésorerie** pour l'exercice clos le 31 mars (en milliers de dollars)

	<b>2000</b>	<b>1999</b>
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Bénéfice net	156 668 \$	565 842 \$
Postes hors caisse compris dans le bénéfice net		
Intérêts après liquidation	(2 100)	(26 000)
Redressement des provisions pour pertes	(2 927)	(10 701)
Autres	577	336
Versement de garanties	(515 821)	(28 526)
Prêts recouvrés	82 458	72 950
Réclamations acquittées	-	(130)
Réclamations recouvrées	34 934	57 882
Diminution du fonds de roulement	(3 049)	(594)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(249 260)	631 059
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Achat de titres et de dépôts à terme - net	(442 615)	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(442 615)	-
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Remboursement des emprunts au Trésor	-	(395 000)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-	(395 000)
<b>ENCAISSE ET PLACEMENTS À COURT TERME</b>		
Augmentation (diminution) au cours de l'exercice	(691 875)	236 059
Solde au début de l'exercice	737 566	501 507
Solde à la fin de l'exercice	45 691 \$	737 566 \$

(Voir les notes afférentes aux états financiers.)

# Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2000

## 1. Mandat et pouvoirs

La Société a été constituée en 1967 en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (la Loi sur la SADC). Elle compte au nombre des sociétés d'État inscrites à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle est financée par les primes que lui versent ses institutions membres.

La Société a pour mandat de fournir une assurance contre la perte totale ou partielle des dépôts détenus par ses institutions membres, de favoriser au sein de ses institutions membres le respect de pratiques commerciales et financières saines et de contribuer, à tous égards, à la stabilité du système financier canadien. La Société doit s'acquitter de ses fonctions de façon à protéger les intérêts des déposants des institutions membres tout en cherchant à réduire au minimum les pertes qu'elle est susceptible d'encourir.

La Société est habilitée à prendre toutes les mesures essentielles ou accessoires pour bien remplir son mandat, y compris faire l'acquisition d'éléments d'actif d'institutions membres et d'autres organisations, ou leur accorder des garanties ou des prêts. Elle peut notamment procéder ou faire procéder à des inspections des institutions membres, élaborer des normes nécessaires à l'établissement de pratiques commerciales et financières saines et faire fonction de liquidateur, syndic ou inspecteur d'une institution membre ou d'une filiale de celle-ci.

## 2. Principales conventions comptables

**Méthode de préparation des états financiers** – Les présents états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus. Ils ne prennent pas en compte les éléments d'actif et de passif ni les résultats d'exploitation des institutions membres faillies auprès desquelles la Société est intervenue.

**Recours à des estimations** – Les états financiers établis conformément aux principes comptables généralement reconnus contiennent inévitablement des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les chiffres présentés dans les états financiers et les notes afférentes. Les principaux éléments qui nécessitent le recours à des estimations sont : i) la provision pour pertes sur prêts et réclamations à recouvrer, ii) la provision pour garanties et iii) la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts.

La Société revoit ces estimations chaque année. Il se pourrait que le chiffre réel des pertes à court terme diffère sensiblement des estimations, compte tenu des événements et de diverses incertitudes. Mentionnons notamment :

- La capacité de la Société à recouvrer ses prêts et ses réclamations, selon les tendances économiques du moment et les prévisions conjoncturelles.
- La capacité de la Société à recouvrer ses prêts et ses réclamations, soit en optimisant les recouvrements nets provenant de la vente d'éléments d'actif détenus par les liquidateurs et mandataires, soit en engageant des poursuites judiciaires favorables, selon le cas, contre des parties impliquées dans la faillite d'institutions membres.
- La mesure dans laquelle la Société sera appelée à respecter les garanties fournies à des institutions membres et à d'autres intéressés.
- L'importance des pertes que la Société subira par suite de la faillite d'institutions membres et le moment où ces pertes se produiront. La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts est établie en fonction d'un grand nombre de facteurs : les pertes déjà enregistrées, les analyses du marché produites, les modifications aux lois et aux règlements, les tendances économiques du moment et les prévisions conjoncturelles. Cette opération exige donc une très grande part de jugement.



Le risque qu'un écart survienne par rapport aux estimations de la Société varie en fonction de la période visée et de l'incertitude des hypothèses de base. Si, au bout du compte, le chiffre des pertes diffère des estimations actuelles, la Société peut recommander au gouverneur en conseil d'augmenter ou de réduire, selon le cas, le taux de prime annuel imposé aux institutions membres. De plus, la Société peut emprunter sur les marchés financiers ou du Trésor, avec l'approbation du ministre des Finances. Ses emprunts peuvent s'élever à 6 milliards de dollars, ou même plus, selon le montant approuvé par le Parlement en vertu d'une loi de crédits.

**Encaisse et placements à court terme et placements** – Étant donné que la Société entend les conserver jusqu'à échéance, ces placements, dans des titres négociables et des dépôts à terme, sont comptabilisés au prix coûtant.

**Prêts à recouvrer** – La Société peut consentir des prêts aux institutions membres et à d'autres intéressés. De tels prêts ont avant tout pour objet d'aider les institutions membres aux prises avec des difficultés financières. Les modalités de ces prêts prévoient le remboursement du capital et des intérêts. Le cas échéant, les intérêts créditeurs sont inscrits au poste des produits divers.

**Réclamations à recouvrer** – La Société fait des réclamations contre des institutions membres, jusqu'à concurrence du montant qu'elle rembourse aux déposants assurés, lorsqu'elle est subrogée dans les droits et intérêts de ces derniers. De plus, la Société dépose des réclamations relativement aux prêts consentis à des institutions membres mises en liquidation.

Dans certains cas, s'il reste un surplus après le paiement en entier de toutes les réclamations, la Société peut avoir le droit de toucher une quote-part des montants qui excèdent le chiffre de ses réclamations, constituant des « intérêts après liquidation ».

Le cas échéant, les intérêts après liquidation sont inscrits au poste des produits divers.

**Provisions pour pertes** – La Société inscrit dans ses états financiers les provisions pour pertes décrites ci-dessous :

*Provision pour pertes sur prêts et réclamations à recouvrer* – La provision pour pertes sur prêts et réclamations à recouvrer représente la meilleure estimation des pertes que, de l'avis de la Société, celle-ci est susceptible de subir relativement aux prêts et réclamations à recouvrer. La provision est déterminée en fonction des résultats attendus des stratégies de cession des éléments d'actif et des versements prévus aux créanciers, d'après les éléments d'information fournis par les liquidateurs des institutions membres faillies et par d'autres mandataires de la Société.

La Société radie, en partie ou en totalité, les prêts et réclamations à recouvrer qui, à son avis, sont devenus des mauvaises créances. Si la Société en vient à recouvrer des sommes à ce titre, celles-ci sont d'abord inscrites au titre des recouvrements de sommes radiées avant que tout montant supplémentaire ne soit comptabilisé comme produit divers.

*Provision pour garanties* – À l'occasion, la Société fournit des garanties visant à faciliter la résolution des difficultés financières auxquelles font face certaines institutions membres. La provision est estimée en fonction des paiements en espèces qu'exigerait le respect de ces garanties.

*Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts* – La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts correspond au montant des pertes qui, selon les meilleures estimations de la Société, résulteront de l'assurance des dépôts détenus par les institutions membres.

Pour établir cette provision, la Société : i) évalue le risque global que représente l'ensemble de ses institutions membres, d'après la connaissance particulière qu'elle a de chacune ; ii) utilise un système de pondération des risques en fonction du marché pour prévoir les pertes liées aux dépôts assurés ; iii) prend en considération le pourcentage actualisé des pertes qu'elle a enregistrées au cours des dix années précédentes par suite de la faillite d'institutions membres.

Le système de pondération des risques subit l'influence de deux facteurs : i) la cote de solvabilité des institutions membres et ii) les écarts du marché entre les obligations de sociétés et les obligations de référence émises par le gouvernement du Canada pour des durées comparables.

Toute variation des diverses provisions pour pertes consécutive aux estimations annuelles effectuées aux fins de la présentation de l'information financière est comptabilisée au poste de redressement des provisions pour pertes pour l'exercice au cours duquel elle survient.

**Revenu en primes** – Le revenu en primes est calculé au prorata des sommes assurées que les institutions membres ont en dépôt au 30 avril de chaque année. Il est comptabilisé chaque année en fonction de la Déclaration des dépôts assurés que les institutions membres doivent produire au plus tard le 15 juillet. Les primes sont exigibles en deux versements égaux, le 15 juillet et le 15 décembre.

**Produits divers** – La Société impute des intérêts sur les prêts qu'elle consent à des institutions membres et à d'autres intéressés. Lorsque, de l'avis de la Société, il existe un doute fondé quant au recouvrement des intérêts, ceux-ci continuent de courir mais ne sont pas inscrits à ce poste. En pareil cas, les intérêts perçus réduisent le solde dû, jusqu'à l'extinction du prêt. Les paiements ultérieurs sont constatés au poste des produits divers au moment où ils sont perçus.

Il arrive que le produit de la réalisation des éléments d'actif d'institutions membres (réclamations à recouvrer) dépasse le montant de la réclamation. Ces sommes à recouvrer à la fin de la liquidation d'une institution membre sont également inscrites au poste des produits divers quand leur montant et leur réception peuvent raisonnablement être déterminés.

**Régime de retraite** – Tous les employés admissibles contribuent au Régime de pensions de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de l'employé et de l'employeur sont obligatoires et sont imputées à l'exercice au cours duquel les services sont rendus. Cette charge représente la totalité des obligations de la Société en matière de régime de retraite.

**Avantages sociaux futurs** – À la cessation d'emploi, les employés ont droit à certains avantages sociaux déterminés en vertu de leur condition d'emploi. Le coût de ces avantages est imputé à l'exercice au cours duquel ils sont acquis.

### 3. Encaisse et placements à court terme

Les placements à court terme ont un terme à courir moyen pondéré de moins de 90 jours. Tous les placements de la Société constituent des contrats à taux fixe très liquides.

	31 mars 2000			31 mars 1999		
	Montant	Taux de rendement moyen pondéré	Terme à courir moyen pondéré	Montant	Taux de rendement moyen pondéré	Terme à courir moyen pondéré
Placements à court terme	45 583 \$	5,28 %	50	737 502 \$	5,06 %	84
Encaisse	108			64		
<b>Total</b>	<b>45 691 \$</b>			<b>737 566 \$</b>		

### 4. Placements

Les placements ont un terme à courir de plus de 90 jours mais inférieur à un an. Ils ont un taux de rendement moyen pondéré de 5,74 % (1999 : néant) et un terme à courir moyen pondéré de 274 jours (1999 : néant). Tous les placements de la Société constituent des contrats à taux fixe très liquides.

	31 mars 2000	31 mars 1999
Bons du Trésor	329 894 \$	–
Acceptations bancaires	56 629	–
Billets de dépôt au porteur	49 378	–
Effets de commerce	6 714	–
Sous-total	<b>442 615</b>	–
Intérêts courus	3 004	–
<b>Total</b>	<b>445 619 \$</b>	–

## 5. Prêts et réclamations à recouvrer

(en milliers de dollars)	31 mars 2000	31 mars 1999
Prêts à recouvrer	70 025 \$	152 483 \$
Provision pour pertes	(8 200)	(9 200)
Prêts à recouvrer – net	61 825	143 283
Réclamations à recouvrer	99 572	141 658
Provision pour pertes	(4 800)	(16 800)
Réclamations à recouvrer – net	94 772	124 858
<b>Total</b>	<b>156 597 \$</b>	<b>268 141 \$</b>

Les prêts à recouvrer, exigibles sur demande, portent des taux d'intérêt variables qui sont fixés en fonction du taux préférentiel ou du taux applicable aux bons du Trésor à 90 jours. Comme les critères régissant la comptabilisation d'intérêts créditeurs sur les prêts n'ont pas été remplis, aucun intérêt créditeur n'a été constaté sur les prêts à recouvrer (comme en 1999). La Société n'a consenti aucun nouveau prêt pendant l'exercice.

Au cours de l'exercice, la Société a inscrit au poste des produits divers 2,9 millions de dollars recouverts après liquidation (comparativement à 35,6 millions en 1999), le produit de la réalisation des éléments d'actif ayant dépassé le montant des réclamations.

## 6. Provision pour garanties

Dans le cours de ses activités, la Société peut être appelée à fournir des garanties diverses à des institutions membres et à d'autres intéressés.

En vue d'aider les institutions membres aux prises avec des difficultés financières, la Société a fourni certaines garanties de découvert. Ces garanties prévoient le paiement d'une partie des pertes de capital et de revenus qui résultent de l'acquisition par des tiers d'éléments d'actif admissibles. Établies selon un système dégressif, elles resteront en vigueur jusqu'à l'an 2002.

La Société a également accordé une garantie de rachat aux acheteurs d'actions privilégiées de redressement émises par Adelaide Capital Corporation, entité chargée de réaliser l'actif d'ex-institutions membres. Ces actions ont été rachetées en montants égaux de 250 millions de dollars en septembre et en novembre 1999, dates auxquelles la Société a été appelée à honorer ses garanties.

La valeur nominale des garanties en cours consenties par la Société se chiffre à 548 millions de dollars au 31 mars 2000 (contre 1,3 milliard en 1999), tandis que la provision pour garanties s'élève à 60 millions de dollars au 31 mars 2000 (contre 575 millions en 1999). La valeur nominale représente le risque maximal auquel s'expose la Société relativement aux garanties fournies. Elle ne correspond pas nécessairement au montant que la Société prévoit verser à des tiers pour respecter ses engagements au titre de ces garanties.

## 7. Provisions pour pertes

Le tableau qui suit fait l'historique de la provision pour pertes sur prêts et réclamations à recouvrer, de la provision pour garanties et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts au 31 mars 2000, et présente les totaux correspondants au 31 mars 1999.

	31 mars 2000				31 mars 1999	
	Prêts à recouvrer	Réclamations à recouvrer	Garanties	Pertes liées à l'assurance	Total	Total
Début de l'exercice	9 200 \$	16 800 \$	575 000 \$	400 000 \$	1 001 000 \$	1 040 227 \$
Versements			(515 821)		(515 821)	(28 526)
Sommes radiées		(9 252)			(9 252)	
Redressement des provisions pour pertes	(1 000)	(2 748)	821		(2 927)	(10 701)
Fin de l'exercice	8 200 \$	4 800 \$	60 000 \$	400 000 \$	473 000 \$	1 001 000 \$

Comme l'établissement des provisions pour pertes repose sur des facteurs dont il est difficile de prévoir l'évolution avec certitude, les pertes réelles peuvent différer sensiblement des estimations.

## 8. Instruments financiers

**Risque de crédit** – La Société s'expose à un risque de crédit du fait de ses placements à court terme et de ses autres placements. Elle minimise ce risque en se conformant aux *Lignes directrices concernant la gestion des risques financiers* (émises par le ministre des Finances à l'intention des sociétés d'État), en investissant dans des instruments financiers de qualité et en limitant les sommes qu'elle investit dans une même contrepartie.

Les prêts et réclamations à recouvrer touchent des institutions membres devenues insolvables. Le recouvrement des prêts est lié directement à la capacité des institutions concernées à générer les liquidités nécessaires pour s'acquitter de leurs obligations envers la Société à la date d'exigibilité. La réalisation des réclamations à recouvrer dépend dans une large mesure de la qualité du crédit ou de la valeur des éléments d'actif des institutions membres mises en liquidation.

**Juste valeur** – Si l'on fait exception de l'encaisse, des placements à court terme et des autres placements, il n'existe aucun marché actif ou liquide sur lequel la Société pourrait négocier ses avoirs et engagements financiers. En l'absence d'un marché propre à des instruments financiers particuliers, l'estimation de la juste valeur se fonde sur une appréciation des conjonctures économiques courante et future, sur le profil de risque des instruments et sur d'autres facteurs. Les estimations de juste valeur dont il est question ci-après sont établies au 31 mars 2000 ; elles comportent des incertitudes et nécessitent une grande part d'interprétation. Toute modification des hypothèses de base pourrait avoir une incidence marquée sur ces estimations.

La valeur comptable de l'encaisse, des placements à court terme et des autres placements, des primes et des autres débiteurs et créditeurs se rapproche de la juste valeur en raison de leur courte durée à l'échéance.

La valeur comptable des prêts et des réclamations à recouvrer se rapproche de la juste valeur dans la mesure où elle correspond à la meilleure estimation que la Société puisse faire des produits à réaliser, compte tenu des résultats attendus des stratégies de cession des éléments d'actif et des versements prévus au titre des prêts et réclamations à recouvrer. Les estimations de la Société reposent sur les renseignements que lui fournissent les liquidateurs des institutions membres faillies et d'autres mandataires de la Société.

La valeur comptable des provisions pour garanties et pour pertes liées à l'assurance-dépôts se rapproche de la juste valeur dans la mesure où elle correspond à la meilleure estimation que la Société puisse faire des remboursements futurs au titre des garanties accordées, et des pertes sur les réclamations éventuelles.

## 9. Impôt sur le revenu

La Société est assujettie à l'impôt fédéral sur le revenu et peut reporter certaines des pertes qu'elle a subies en vue de réduire ses revenus imposables des exercices ultérieurs. Avec l'Agence canadienne des douanes et du revenu, elle examine certaines questions qui pourraient avoir une incidence sur le montant de ses pertes. Comme l'avantage fiscal découlant du report de perte n'est pas une quasi-certitude, la Société n'a comptabilisé aucun montant à ce titre dans les états financiers.

L'avantage fiscal lié à ces pertes, de 554 millions de dollars, vient à échéance comme suit :

Exercice	Montant (en millions de dollars)
2001	96 \$
2002	202
2003	126
2004	90
2005	40
<b>Total</b>	<b>554 \$</b>

## 10. Dépôts assurés et primes

Sur la foi des déclarations produites par les institutions membres (comme le mentionne la rubrique « Revenu en primes » de la note 2), la Société assurait, au 30 avril 1999 et 1998, la valeur suivante en dépôts :

(en milliards de dollars)	1999	1998
Institutions fédérales	315 \$	306 \$
Institutions provinciales	2	2
<b>Total</b>	<b>317 \$</b>	<b>308 \$</b>

Le *Règlement administratif de la Société d'assurance-dépôts du Canada sur les primes différentielles* est entré en vigueur le 31 mars 1999. Depuis, les institutions membres sont classées dans quatre catégories de prime d'après la note qu'elles obtiennent compte tenu de plusieurs critères et facteurs. Le taux de prime qui s'applique en 1999 à chacune des catégories est le suivant : 1/24 pour 100 pour la catégorie 1, 1/12 pour 100 pour la catégorie 2 et 1/6 pour 100 pour les catégories 3 et 4. En comparaison, au 30 avril 1998, le taux de prime auquel étaient assujetties toutes les institutions était de 1/6 pour 100 des dépôts assurés.

## 11. Passif éventuel

La Société est partie à diverses actions en justice intentées dans le cours normal de ses activités. Elle estime que ces poursuites, considérées individuellement ou dans l'ensemble, ne comportent aucun risque de responsabilité qui pourrait nuire sérieusement à sa situation financière. Comme il est toutefois impossible de prédire avec certitude l'issue des réclamations et des poursuites judiciaires au 31 mars 2000, toute répercussion découlant de ces dossiers sera constatée dans l'exercice au cours duquel chaque affaire sera réglée.

## 12. Contrats de location-exploitation

L'ensemble des montants minimaux (à l'exclusion d'autres coûts d'occupation) que la Société doit payer pour la location de ses locaux au 31 mars 2000 sont les suivants :

Exercice	Montant (en milliers de dollars)
2001	637 \$
2002	571
2003	571
2004	571
2005	571
2006-2011	3 561
<b>Total</b>	<b>6 482 \$</b>

## 13. Incertitude découlant du problème du passage à l'an 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème du fait que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Même si le changement de date a eu lieu, il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui peuvent avoir une incidence sur la Société, y compris ceux qui ont trait aux institutions membres, fournisseurs ou d'autres tiers, sont entièrement résolus.

## 14. Chiffres correspondants

Certains chiffres de 1999 ont été reclassés afin de respecter la présentation adoptée pour 2000.

## Régie de la Société

La Société d'assurance-dépôts du Canada a été créée en 1967, aux termes de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada*. La Loi dicte la structure de la Société, en énonce la mission, les pouvoirs et les obligations, présente les modalités générales de l'assurance-dépôts et définit divers autres éléments de régie de l'entreprise. La Société fonctionne suivant le cadre juridique établi par la Loi sur la SADC, la *Loi sur la gestion des finances publiques*, l'article 18 de la *Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières*, ainsi que les modifications apportées à ces textes législatifs au fil des ans. La Société est tenue de rendre compte au Parlement de ses activités, par l'intermédiaire du ministre des Finances.

### Conseil d'administration

La Loi sur la SADC prévoit que le conseil d'administration « administre la Société à toutes fins ». Le conseil se compose d'un président, nommé à titre inamovible par le gouverneur en conseil pour un mandat de cinq ans, de quatre administrateurs nommés d'office – le gouverneur de la Banque du Canada, le sous-ministre des Finances, le surintendant des institutions financières et un surintendant adjoint des institutions financières –, ainsi que de quatre membres provenant du secteur privé, également nommés par le gouverneur en conseil, à titre amovible pour un mandat maximum de trois ans.

En 1999, le conseil d'administration a entrepris un examen de ses pratiques relatives à la régie de la Société, qui devrait être achevé durant l'exercice 2000-2001. Les résultats seront présentés dans le prochain rapport annuel.

Au 31 mars 2000, le conseil était constitué des personnes suivantes :

#### Ronald N. Robertson

Président du conseil  
Société d'assurance-dépôts du Canada  
(1999\*)

#### Viateur Bergeron

Associé  
Bergeron, Gaudreau  
Hull  
(2000\*)

#### H. Garfield Emerson

Président et chef de la direction  
N M Rothschild & Sons Canada Limited  
Toronto  
(1997\*)

#### Nicholas Le Pan

Surintendant adjoint des institutions financières, Surveillance  
Bureau du surintendant des institutions financières  
(membre d'office)

#### Kevin Lynch

Sous-ministre des Finances  
(membre d'office)

#### Colin P. MacDonald

Associé  
Borden Ladner Gervais LLP  
Calgary  
(1997\*)

#### Shawn A. Murphy

Associé  
Stewart McKelvey Stirling Scales  
Charlottetown  
(1999\*)

#### John R.V. Palmer

Surintendant des institutions financières  
(membre d'office)

#### Gordon G. Thiessen

Gouverneur de la Banque du Canada  
(membre d'office)

#### Ian Bennett

Sous-ministre adjoint  
Ministère des Finances  
(substitut du sous-ministre des Finances)

#### Carol Shevlin

Directrice principale  
Division de l'assurance de la qualité  
et des normes de rendement  
Bureau du surintendant des institutions financières  
(substitut du surintendant des institutions financières)

#### Serge Vachon

Conseiller  
Banque du Canada  
(substitut du gouverneur de la Banque du Canada)

\* Date de nomination par le gouverneur en conseil



## Comités du conseil d'administration

Le **Comité de direction** s'occupe surtout de questions urgentes ou très délicates, ainsi que des dossiers que peut lui soumettre le conseil. Le président du conseil d'administration de la SADC siège à la tête de ce comité. Au 31 mars, les autres membres de ce comité étaient H. Garfield Emerson et John R. V. Palmer.

Le **Comité de vérification** a pour mandat principal de surveiller les contrôles internes, la fiabilité de l'information financière, l'examen annuel et les examens spéciaux qu'effectue tous les cinq ans le Bureau du vérificateur général du Canada. Ce comité est également chargé de formuler des recommandations au conseil d'administration quant à l'approbation des états financiers annuels de la Société. Au 31 mars, H. Garfield Emerson en était le président. Les autres membres étaient Viateur Bergeron, Shawn A. Murphy et John R. V. Palmer.

Le **Comité des relations avec le personnel** étudie les politiques internes touchant le personnel, la formation, la planification de la relève, la rémunération, le respect des dispositions légales relatives aux ressources humaines, les plaintes et la qualité globale des relations avec le personnel. Il fait part de ses conclusions au conseil d'administration. Au 31 mars, Colin P. MacDonald assurait la présidence de ce comité. Les autres membres étaient Nicholas Le Pan et Ronald N. Robertson.

## Direction et exploitation de la SADC

La direction de la SADC se compose du président du conseil d'administration, du président et chef de la direction, ainsi que de dirigeants nommés par le conseil d'administration conformément au *Règlement administratif général*, qui a été pris en vertu de la Loi. Le président du conseil d'administration et le président et chef de la direction sont tous deux nommés par le gouverneur en conseil pour un mandat de cinq ans.

Les dirigeants sont responsables, tant individuellement que collectivement, de l'administration et de la gestion de la Société. Au 31 mars 2000, la direction de la Société se présentait comme suit :

### **Ronald N. Robertson**

Président du conseil

### **Jean Pierre Sabourin**

Président et chef de la direction  
(1996\*)

### **Wayne Acton**

Premier vice-président  
Exploitations régionales

### **M. Claudia Morrow**

Secrétaire de la Société

### **Guy L. Saint-Pierre**

Premier vice-président  
Assurance et évaluation des risques

### **Bert C. Scheepers**

Vice-président  
Finances et administration  
et directeur financier

### **Gillian Strong**

Conseillère générale

### **Tom Vice**

Trésorier

\* Date de nomination par le gouverneur en conseil

## Participation aux réunions

(du 1<sup>er</sup> avril 1999 au 31 mars 2000)

	Conseil d'administration	Comités du conseil d'administration		
		Comité de direction	Comité de vérification	Comité des relations avec le personnel
<b>Nombre de réunions</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>2</b>
Présences :				
G. L. Reuber – Président du conseil <sup>a</sup>	2	1	1	1
R.N. Robertson – Président du conseil <sup>b</sup>	5		3	1
V. Bergeron	7		4	
H. G. Emerson	5	1	4	
C. P. MacDonald	7			2
S. A. Murphy	7		4	
Membres d'office (substitués)				
G. G. Thiessen (S. Vachon)	7			
J. R. V. Palmer (C. Shevlin) <sup>c</sup>	7	1	3	
C. S. Clark <sup>d</sup> / K. Lynch <sup>e</sup> (I. Bennett)	1 <sup>f</sup>			
N. Le Pan	7			2

a G. L. Reuber a pris sa retraite le 8 juillet 1999.

b R. N. Robertson a entamé son mandat le 15 septembre 1999.

c C. Shevlin a été nommée substitut du surintendant des institutions financières le 12 avril 1999.

d C. S. Clark a démissionné du poste de sous-ministre des Finances le 3 mars 2000.

e K. Lynch a été nommé sous-ministre des Finances le 23 mars 2000.

f R. Hamilton a assisté à cinq réunions du conseil à titre d'observateur du ministère des Finances.

## Comités interinstitutions

Le président du conseil d'administration de la SADC est membre d'office du **Comité de surveillance des institutions financières (CSIF)** et fait partie du **Comité consultatif supérieur**. Ces deux comités réunissent également le gouverneur de la Banque du Canada, le sous-ministre des Finances (président du Comité consultatif supérieur), et le surintendant des institutions financières (président du CSIF).

Le CSIF a pour mandat de faciliter les consultations et les échanges d'informations entre les membres du comité sur toute question ayant trait à la surveillance des institutions financières. Quant au Comité

consultatif supérieur, il fournit un lieu de rencontre pour l'étude des politiques relatives au secteur des services financiers.

Le **Comité de liaison BSIF/SADC** est présidé conjointement par le surintendant des institutions financières et par le président du conseil d'administration de la Société. Il vise à coordonner les activités du BSIF et de la SADC, afin d'éviter le chevauchement des tâches et les coûts superflus, et à promouvoir des relations de travail étroites et efficaces entre les deux organismes. Au 31 mars 2000, le comité regroupait les personnes suivantes :

**Co-présidents****John R. V. Palmer**

Surintendant des institutions financières  
BSIF

**Ronald N. Robertson**

Président du conseil d'administration  
SADC

**Membres****Jean Pierre Sabourin**

Président et chef de la direction  
SADC

**Nicholas Le Pan**

Surintendant adjoint des institutions financières  
Surveillance  
BSIF

**Ken Mylrea**

Directeur général  
Assurance  
SADC

**Guy L. Saint-Pierre**

Premier vice-président  
Assurance et évaluation des risques  
SADC

**Carol Shevlin**

Directrice principale  
Division de l'assurance de la qualité  
et des normes de rendement  
BSIF

Le Groupe de liaison ABC/SADC/BSIF a été créé en 1999 afin d'examiner aussi complètement que possible et de régler les questions de surveillance, de réglementation et d'assurance soulevées par les intervenants du secteur et de favoriser la coopération et les relations constructives entre ces derniers - représentés par l'Association des banquiers canadiens - et la SADC et le BSIF. Au 31 mars 2000, le groupe de travail regroupait les personnes suivantes :

**Président****Raymond Protti**

Président et chef de la direction  
Association des banquiers canadiens

**Secrétaire****Kelly Shaughnessy**

Vice-président  
Opérations bancaires  
Association des banquiers canadiens

**Membres****Theo Bark**

Président et chef de la direction  
Banque ABN AMRO du Canada

**Robert Chisholm**

Vice-président du conseil  
Banque Scotia

**Nicholas Le Pan**

Surintendant adjoint des institutions financières  
Surveillance  
BSIF

**Jean Pierre Sabourin**

Président et chef de la direction  
SADC

**Comités de la SADC**

Le Groupe consultatif des biens immobiliers a pour objet d'examiner et d'évaluer les propositions que lui soumet la direction de la SADC relativement à la réalisation d'importants biens immobiliers dans lesquels la Société a des intérêts, puis de formuler des recommandations à cet égard. La SADC reconnaît la contribution de M. Marcel J. Casavant qui n'est plus membre du groupe.

**Président****Daniel F. Sullivan**

Vice-président  
Scotia Capital Inc.

**Secrétaire****Christopher J. Porter**

Directeur  
Réclamations et recouvrements  
SADC

**Membres****J. Lorne Braithwaite**

Président et chef de la direction  
Cambridge Shopping Centres Ltd.

**H. Roger Garland**

Vice-président directeur  
Four Seasons Hotels and Resorts

**Randy M. Grimes**

Directeur  
Groupe IBI

**Stephen E. Johnson**

Président et chef de la direction  
Canadian Real Estate Investment Trust

**E. John Latimer**

Président  
Société Monarch Development

**Alvin G. Poettcker**

Président et chef de la direction  
UBC Properties Trust

**Kenneth Rotenberg**

Président  
Kenair Apartments Limited

# Renseignements sur l'assurance-dépôts

Service d'information sans frais : 1 800 461-SADC (1 800 461-7232)

Site Web : [www.sadc.ca](http://www.sadc.ca)

Courrier électronique : [info@sadc.ca](mailto:info@sadc.ca)

Télécopieur : (613) 996-6095

## Siège social

Société d'assurance-dépôts du Canada  
50, rue O'Connor, 17<sup>e</sup> étage  
C.P. 2340, succursale D  
Ottawa (Ontario)  
K1P 5W5

## Bureau de Toronto

Société d'assurance-dépôts du Canada  
Toronto-Dominion Centre, Tour Aetna  
79, rue Wellington Ouest, Bureau 1200, C.P. 156  
Toronto (Ontario)  
M5K 1H1

## Publications

### **Information du public**

Brochure intitulée « Protection de vos dépôts »

Liste des institutions membres de la SADC

Feuilles de renseignements

- Dépôts en fiducie assurés par la SADC
- Protection des dépôts en commun par la SADC
- Couverture des dépôts après une fusion d'institutions membres
- Protection des dépôts placés dans des régimes enregistrés

### **Publications officielles**

Rapport annuel

Résumé du plan d'entreprise

### **Documents divers**

Code des pratiques commerciales et financières saines (1993)

Programme d'application des normes du Code des pratiques commerciales et financières saines (1995)

Lignes directrices concernant la mention de l'assurance-dépôts ou de la SADC par des tiers (1999-09)

Demande d'assurance-dépôts (2000-01)

Document d'étude – Code des pratiques commerciales et financières saines (2000-01)

**Loi et règlements**

Loi sur la SADC

Règlement administratif relatif à la demande d'assurance-dépôts

Règlement administratif sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts

Règlement administratif relatif à la police d'assurance-dépôts

Règlement administratif sur les primes différentielles

Règlement administratif sur le versement discrétionnaire d'intérêts

Règlements administratifs sur l'exemption d'assurance-dépôts

Règlement administratif sur les intérêts payables sur certains dépôts

Règlement administratif concernant les renseignements sur les comptes en copropriété et en fiducie

Règlement administratif concernant les pratiques justifiant des augmentations de prime

Règlements administratifs établissant le Code des pratiques commerciales et financières saines

**Bulletins d'information à l'intention des institutions membres**

Règlement administratif concernant les renseignements sur les comptes en copropriété et en fiducie (1996)

Règlement administratif sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts (1996)

Règlement administratif concernant les renseignements sur les comptes en copropriété et en fiducie :  
Divulgarion de renseignements (1997-01)

Règlement administratif sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts :  
Première phase d'application (1997-02)

Déclaration des dépôts assurés (1997-03)

Règlement administratif sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts :  
Deuxième phase d'application (1997-04)

Règlement administratif sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts :  
Dernière phase d'application (1998-01)

Répercussions de l'application du Règlement administratif sur les renseignements relatifs  
à l'assurance-dépôts (1998-02)

Règlement administratif concernant les renseignements sur les comptes en copropriété et en fiducie :  
clarification (1998-03)

Déclaration des dépôts assurés (1999-01)

Liens entre le site Web de la SADC et le répertoire des dépôts assurables des institutions membres (1999-02)

Code des pratiques commerciales et financières saines (1999-03)